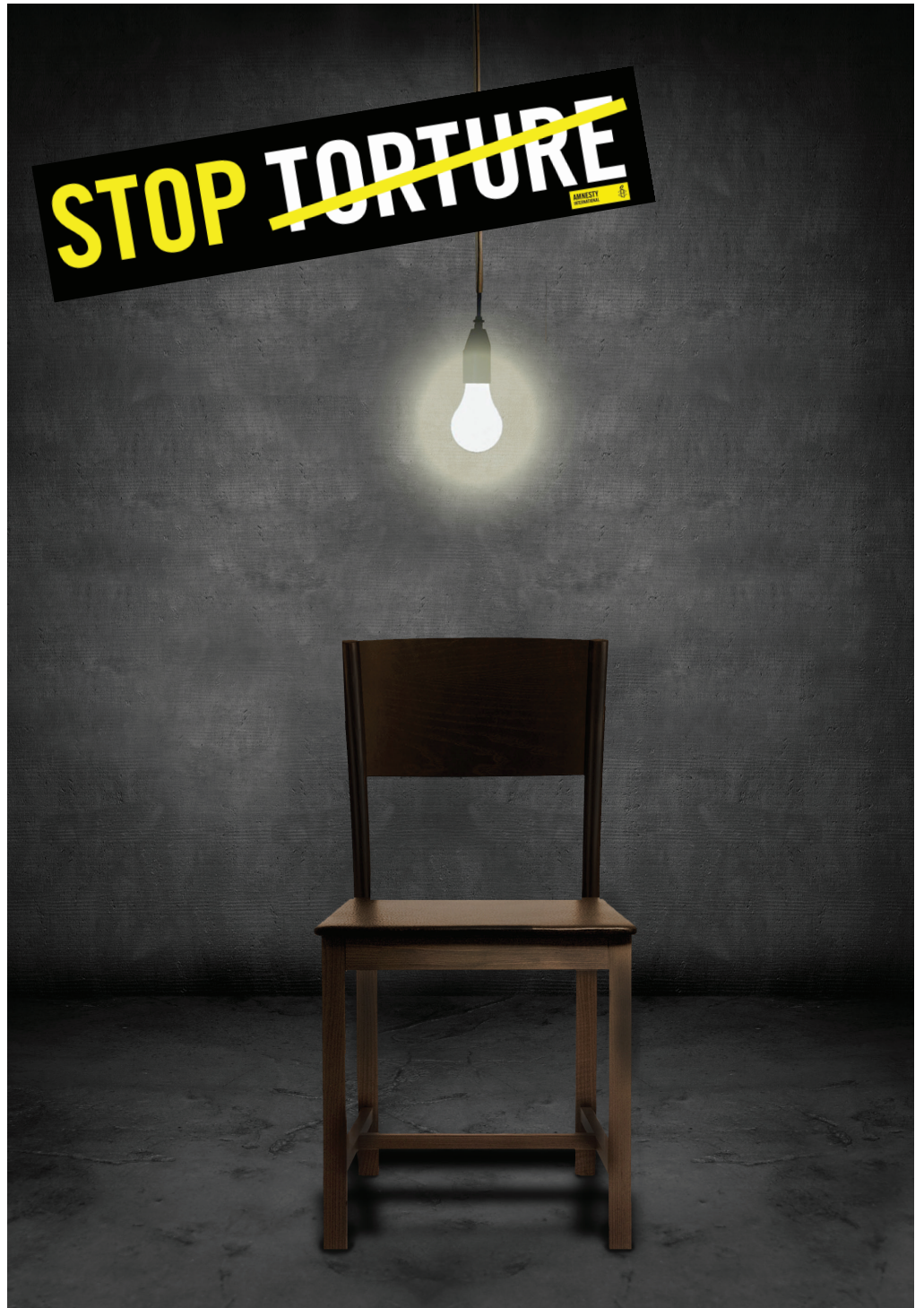


# Stop torture...



## Livret d'activités janvier 2015

*Commission éducation aux droits humains  
Amnesty International France*

# Édito

## ***Des activités pour chacun***

Parler de la torture n'est pas simple, agréable ou facile, mais que faire lorsque les adolescents ou les enfants réagissent à l'actualité et posent des questions ? Ne pas répondre est pire, l'imagination prend le relais. Mais répondre nous gêne parfois, nous pose question et nous oblige donc à une réflexion personnelle.

## ***Des activités pour chacun***

Le silence étant la meilleure garantie d'une perpétuation de la torture, il faut le briser, de toutes les manières possibles. On ne va cependant pas provoquer une discussion sur ce thème avec des enfants, mais on ne fuira pas les questions. Voir le chapitre suivant : Recommandations, pages 3 et 4.

- Avant 12 ans, il est préférable de se contenter de répondre à des sollicitations des enfants.
- Après 12 ans, souvent 14 de préférence, des activités permettent une prise de conscience de la complexité de cette question, mais aussi une réflexion, voire une action de la part des adolescents et des jeunes.

## ***Dans le milieu scolaire, mais pas seulement***

Les activités proposées sont adaptées aux exigences matérielles et temporelles de la classe, mais on peut les adapter : fragmenter, raccourcir, mixer... tout est possible. Un schéma est présenté, avec des objectifs, des méthodes, du matériel et une durée, mais chacun peut s'en inspirer à sa guise.

## ***Mode d'emploi***

- Des activités reprennent les thèmes essentiels pour comprendre la complexité de la torture : ce qu'elle est vraiment, son utilité supposée, ses conséquences, les moyens de la combattre. On s'intéresse aussi aux victimes et à leurs bourreaux.
- Des annexes présentent des cas à étudier, des rôles à connaître et comprendre, des témoignages, mais aussi des rappels (valables surtout pour les intervenants) des grands points à connaître sur la torture et les mauvais traitements. Des images de la campagne « Stop torture » d'Amnesty International sont disponibles.

## ***Enfin***

Ce livret d'activités est à utiliser en lien étroit avec le Regard sur la torture (Réf : SF 15 EDH 16) qui est consacré à un tour d'horizon des connaissances sur la torture, de ses aspects juridiques, internationaux, etc.

*Les membres de la  
commission éducation aux droits humains*

## **Sommaire**

Recommandations	page 3
La torture, je la comprends, je la rejette	page 5
Comment débattre de la torture	
Activité I : La torture et ses techniques	page 7
Activité II : La torture, causes, victimes, lutte	page 10
Les conséquences de la torture	page 11
Approche de la torture	page 13
Comment débattre de la torture avec les plus âgés	
Activité I : Avoir un débat contradictoire	page 15
Activité II : Stop torture et réseaux sociaux	page 17
Parler de la torture à partir de l'image	page 20
Annexes (de 1 à 12)	page 22
Quizz	page 43
<i>The Ticking bomb scenario</i>	page 46

Ce document est largement inspiré du « cahier d'activités » publié par la section belge francophone. Un grand merci pour leur travail et leur collaboration, sans lesquels ce livret n'aurait pu voir le jour.

Il complète « Regard sur la torture » (Réf : SF 15 EDH 16)

La commission EDH de Amnesty  
International France  
comedh@amnesty.fr

# RECOMMANDATIONS

## Parler aux jeunes de la torture

Parler de la torture ou de la peine de mort à des jeunes est plus que délicat, mais nous savons que notre silence est encore pire. Avant de se lancer, il faut donc être au clair sur : le projet pédagogique de l'intervenant et de l'éducateur (quand il ne s'agit pas de répondre à une question inopinée), l'âge et la maturité du public, ses propres connaissances et éventuelles inhibitions.

Quoi qu'il en soit, il faut se souvenir que la torture est un sujet, un thème, un ressort dramatique... fréquent dans les infos, les médias en général, les films, les séries...

Les conseils qui suivent se trouvent également dans le *Regard sur la torture*, pages 45-46.

## La torture, une problématique délicate à évoquer.

- Les médias parlent ouvertement ou non de torture, à propos d'otages, de faits divers, de mauvais traitements dans les prisons, lors d'arrestation, etc.
- Certaines séries télévisées ou sur internet vont dans ce sens, ainsi que des jeux vidéo. Les jeunes sont donc enclins à s'interroger sur ces pratiques, sur leur éventuelle normalité, leurs limites. Leur répondre est essentiel.

## Faut-il en parler aux enfants, aux adolescents ?

La réponse est OUI pour tous. Pour les enfants, s'ils posent des questions sur ce qu'ils voient et entendent, il vaut mieux les informer et ne pas les laisser fantasmer sur la question. En revanche, on peut provoquer la discussion avec les adolescents.

## Briser le silence est essentiel

En effet, la torture s'entoure de secrets ; secret autour de l'acte, des lieux, des personnes qui la pratiquent et ces secrets sont longtemps gardés par les victimes elles-mêmes.

Personne n'aime en parler et cela, entre autres, lui permet de perdurer.

## Mais de quoi parler ?

Il est évidemment nécessaire d'adapter son discours à l'âge du public.

- Avec les plus jeunes, on répond à leurs questions, on évoquera brièvement la douleur en insistant sur les voies de recours en cas de traitements cruels. Le cas d'un enfant battu, proche ou médiatisé, permettra de montrer comment chacun peut lutter à son niveau.
- Avec des jeunes, on peut évoquer des cas adoptés par Amnesty International : victimes de tortures, de traitements cruels, inhumains, dégradants.
- Avec de jeunes adultes, on peut partir des conséquences psychologiques et physiques des tortures infligées.

## Et comment en parler ?

D'une manière générale, on va rester sur le plan du droit international et des principes intangibles, avant de discuter, selon les cas, des éventuels cas où la torture semblerait être (et elle ne le serait pas) acceptable, tolérable, envisageable...

On peut évoquer les différentes formes de torture et les conséquences que cela entraîne :

- Séquelles physiques et psychologiques sur les victimes.
- Séquelles sur leurs proches et sur les groupes sociaux.
- Séquelles sur la société dans son ensemble, différentes selon les systèmes politiques en vigueur dans le pays, mais toujours dommageables.

## Rester dans le domaine des principes

Poser le principe que la torture est non seulement intolérable dans tous les cas, mais surtout condamnable et illégale. Rappel de la Convention, ratifiée par 155 pays. Un pays qui tolère / encourage la torture est passible de condamnations.

Le droit à ne pas être torturé fait partie des droits de la personne humaine auxquels on ne peut déroger, même lors de situations politiques exceptionnelles (articles 4 et 7 du Pacte international relatifs aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966).

### **Mais entendre les « oui, mais...si... »**

Comme pour la peine de mort, un débat sur la torture peut amener certains à en défendre un usage encadré, limité et raisonnable. Comme pour la peine de mort, c'est tout ou rien, torturer ou tuer « un peu », ce n'est pas possible. Mais cela n'empêche pas d'entendre les objections, pour tenter de les désamorcer :

- *Les victimes sont elles-mêmes des bourreaux* : pas forcément faux, mais pas vrai. On torture beaucoup de gens pour les briser, terroriser les autres, même si la plus grande partie des victimes sont des droits communs.
- *Les bourreaux sont des gens très cruels, elle est donc peu pratiquée* : faux, en outre l'expérience de Milgram montre que nous pouvons (presque ?) tous devenir bourreaux.
- *La victime sait des choses qui peuvent sauver des vies innocentes* : c'est l'argument typique, que l'on peut démonter. Soit on torture un fanatique, et il ne dira sans doute rien, soit un second couteau et ce qu'il dira est peut-être faux parce qu'il ne sait rien et invente pour sauver sa peau, soit parce qu'on lui a donné de mauvais renseignements. Les spécialistes ont admis que ce type de renseignement obtenu ainsi est rarement utilisable.
- *Œil pour œil, dent pour dent* : argument irrecevable dans un fonctionnement démocratique, la loi doit se charger des réparations et châtiments, en étant respectueuse des droits humains selon les critères internationaux.
- *C'est une coutume, la sécurité de l'État est en jeu, etc.* : ces types d'arguments sont également niés par tous les textes internationaux.

Lutter contre la torture, une des missions fondamentales d'Amnesty International. La campagne Stop torture est un moyen pour chacun d'y réfléchir, de mieux percevoir les enjeux de ce combat.



# LA TORTURE, JE LA COMPRENDS, JE LA REJETTE

## Objectifs

- Aborder des notions liées à la thématique de la torture telles que : les raisons, les victimes, les lieux et les bourreaux.
- Susciter la prise de conscience de la problématique : la torture n'est pas une évidence, elle n'est pas non plus réservée à des contrées lointaines.

## Public

- Dès 12 ans,
- Mais peut se faire plus rapidement avec tout public.

## Méthode

- Analyse de mots, critères de choix,
- Lecture, synthèse des témoignages.

## Matériel

- Mots à sélectionner selon le nombre d'élèves présents (cf. annexe , page 26),
- Témoignages (cf. annexe 3 page 27).

## Durée

- Deux heures avec un public adolescent.

## Déroulement

---

### *Étape 1*

Disposer les mots (annexe 2) sur le tableau. Chaque jeune choisit un mot qui selon lui représente une situation qui pourrait être liée ou opposée à de la torture ou des mauvais traitements.

Il n'y a pas de mauvaises réponses.

### *Étape 2*

Chaque jeune explique pourquoi il a choisi le terme.

Placer au fur et à mesure les mots en deux catégories sur le tableau : ceux qui sont apparentés d'après les jeunes à de la torture ou des mauvais traitements et ceux qui ne le sont pas.

### *Étape 3*

Par groupes, ils devront proposer une définition de la notion de « torture ».

Pour s'aider, ils se baseront sur les mots classés et répondront aux questions suivantes :

- Qui sont les victimes de la torture ?
- Qui sont les bourreaux ?
- Quels sont les moyens utilisés pour torturer ?
- Où torture-t-on ?

### *Étape 4*

Ensemble, récolter les différentes informations et résumer les opinions pour trouver une définition globale de la torture.

### **Étape 5**

Distribuer à chaque groupe les cinq témoignages de l'annexe 3. Après les avoir lus, compléter les réponses définies à l'étape 3.

Expliquer que toutes les images pourraient se retrouver dans la colonne sur la torture. Revenir sur les différents points évoqués (les victimes, les bourreaux, les moyens, les endroits). (Pour les réponses, voir l'annexe 1).

### **Étape 6**

À partir des témoignages et des photos, demander de trouver les raisons de la torture.

(Pour les réponses cf. annexe 1).

### **Étape 7**

Revenir sur la définition de la torture. Conclure en donnant un aperçu de l'état de la torture dans le monde et son impact sur toute une société (cf. annexe 1).

## **Pour aller plus loin**

---

Créer une affiche avec des arguments contre la torture. Coller l'affiche dans l'école durant un temps défini en fonction des objectifs ou pendant toute la campagne d'Amnesty International.

# COMMENT DÉBATTRE DE LA TORTURE AVEC DES ADOLESCENTS

## Activité I. La torture et ses techniques

*Pour en parler, on peut utiliser l'actualité, les publications et les propositions d'actions d'Amnesty International. On peut aussi choisir l'activité suivante ou celle proposée page 10.*

### Objectifs

- Définir le mot torture dans son contexte juridique,
- Comprendre les techniques d'interrogatoire,
- Comprendre les raisons de la torture.

### Public

- À partir de 14 ans.
- Tout public ensuite.

### Méthodes

- Débat,
- Analyse et synthèse de documents,
- Compréhension à la lecture.

### Matériel

- Fiches d'interrogatoire (cf. annexe 4 page 29),
- Définition de la Convention de 1984,
- Annexe 5 page 30 éventuellement.

### Durée

- Une heure pour les 5 premières étapes,
- Une heure pour l'étape 6 et « pour aller plus loin ».

## Déroulement

---

### Étape 1

Écrire le mot « torture » sur le tableau et lancer la discussion à l'aide des questions suivantes :

- Que savez-vous de la torture ?
- Avez-vous connaissance de tortures ou mauvais traitements subis par quelqu'un de proche ou non ?
- Si on vous demandait de torturer un inconnu, comment réagiriez-vous ?

### Étape 2

Individuellement ou par deux, les jeunes dessinent (en une ou deux minutes) un croquis symbolisant la torture pour eux. Chacun montre ensuite son croquis en l'expliquant succinctement. Cela sert de base à la suite.

*Attention : les jeunes ne sont pas autorisés à créer une image offensante ou représentant de véritables douleurs infligées.*

### Étape 3

À partir des différents croquis / idées / représentations de la torture, montrer les différents niveaux de douleur que ce mot recouvre. On découvre que des situations douloureuses ne sont pas forcément des tortures. Préciser la définition officielle (article 1 de la Convention).

Donner les fiches (annexe 4) des techniques d'interrogatoire aux jeunes (en groupes de 4) en leur expliquant que partout dans le monde ces techniques ont été utilisées par des officiers de la fonction publique afin de :

- Obtenir des informations ou des aveux,
- Punir ou humilier une personne,
- Intimider, maintenir l'ordre établi, faire taire...

#### **Étape 4**

Demander aux groupes :

- De décider si l'acte figurant sur chaque fiche de « techniques d'interrogatoire » est une torture telle que définie par la loi,
- Si c'est le cas, causerait-il une souffrance insupportable au niveau mental et physique à la victime ?
- Pourquoi les groupes ne sont-ils pas forcément d'accord ? Ce sujet sera au choix, abordé en annonce de l'étape suivante ou bien débattu si l'étape suivante n'est pas retenue.

#### **Étape 5 (facultative)**

Débat en groupes de 4 autour de la question : « Pourquoi n'est-on pas forcément d'accord sur les actes susceptibles d'être de la torture ? ».

Mise en commun des idées et synthèse.

*Pour l'intervenant*

*La douleur est un concept subjectif. Une souffrance intolérable au niveau physique ou mental pour une personne pourrait être supportable pour une autre. C'est difficile, certains diraient impossible, de mesurer la souffrance de façon objective et en particulier la souffrance mentale.*

*Cela dépend du point de vue : pour le suspect, même une sentence émise par la justice pourrait lui apparaître comme de la torture. Un suspect ou un détenu pourrait également faire semblant que sa souffrance est supérieure à ce qu'elle est réellement afin de remettre en question la légitimité de sa détention.*

*D'un point de vue inverse, l'officier des renseignements militaires ou l'agent de police refuseraient de croire que certaines techniques représentent de la torture, surtout si l'officier en question est sous la pression de ses supérieurs afin d'obtenir des informations et d'exercer une punition.*

*Le rôle des organisations des droits de l'homme est de protéger les droits fondamentaux de toute personne, même des suspects. Elles veillent à ce que les techniques d'interrogatoire utilisées ne soient pas de la torture ni de la maltraitance cruelle, inhumaine ou dégradante.*

Annoncer que la majorité des techniques figurant sur les fiches de cet exercice sont considérées comme de la torture.

Expliquer que dans certains cas, le fait de répéter le même mouvement ou bien le combiner avec d'autres techniques équivaldrait à de la torture.

#### **Étape 6**

Si le groupe est demandeur, on peut lui proposer de travailler sur l'annexe 5 : les notes sur les techniques d'interrogatoire classent les techniques considérées comme de la torture avec quelques cas de référence.

Chaque groupe étudie une technique d'interrogatoire et tente de répondre aux questions suivantes :

- Considèrent-ils cela comme une torture ?
- Qui sont les bourreaux ?
- Des gens ordinaires peuvent-ils agir ainsi ?
- Bourreau ou victime, le choix est-il possible ? Un autre choix est-il envisageable ?

## Pour aller plus loin

---

Lire avec les jeunes la définition de la torture émise par la Convention contre la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Surligner les mots-clés afin de comprendre et assimiler le sens (tels que « douloureux », « souffrance physique et mentale », « intentionnel », « confession », « officier de la fonction publique »).

Insister sur le fait que, conformément à la Convention des Nations unies contre la torture et les traitements cruels, inhumains et dégradants, la torture :

- Implique tout acte infligé à une personne lui causant une douleur ou des souffrances physiques ou mentales aiguës.
- Est intentionnellement infligée,
- Est utilisée pour obtenir des renseignements ou des aveux, pour punir, intimider ou faire pression,
- Est infligée par un officier de la fonction publique. Ce dernier point fera sans doute débat (et les milices ?), s'y préparer.

### *Important*

*La distinction entre torture et « traitements cruels, inhumains ou dégradants » est peu claire, d'où leur présence souvent conjointe dans les textes. L'essentiel est que le droit international interdit toute forme de maltraitance.*

# COMMENT DÉBATTRE DE LA TORTURE AVEC DES ADOLESCENTS

## Activité II. La torture, causes, victimes, lutte

### Objectifs

- Définir le mot torture dans son contexte juridique,
- Comprendre qui sont les victimes de la torture et les raisons de celle-ci,
- Découvrir les rôles de l'État face à ce fléau et les garanties à mettre en place.

### Public

- À partir de 14 ans,
- Tout public ensuite.

### Méthodes

- Analyse et synthèse de documents,
- Comparaison et réflexion.

### Matériel

- Cartes témoignages (cf. annexe 3, page 27),
- Fiche victimes (cf. annexe 12, page 42).

### Durée

- Une heure

*Précision avant l'activité : la torture est une pratique odieuse, inhumaine et barbare et elle est totalement ILLÉGALE. En 1984, les Nations unies adoptent la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (Convention contre la torture). Les tortionnaires sont maintenant hors-la-loi presque partout dans le monde puisque ce texte compte aujourd'hui 155 États parties. Donner des exemples d'articles repris dans la Convention.*

## Déroulement

---

### Étape 1

Les jeunes sont en groupes, chaque groupe reçoit l'annexe 12. Ils doivent classer les personnes selon leur risque de subir des mauvais traitements (entre 1 et 20, en 1, la personne la plus menacée).

### Étape 2

Mise en commun avec justification du classement. On s'arrête sur les causes probables / possibles de la torture. Au-delà, faire comprendre que la personne torturée n'est pas la seule visée, mais bien son groupe (social, ethnique, religieux, etc). Poser alors la question de son efficacité éventuelle. Pour l'intervenant, voir annexe 1.

### Étape 3

En récapitulant les victimes potentielles, les causes de la torture, les groupes de travail vont réfléchir aux garanties qu'un État doit mettre en place pour prévenir la torture, durant chaque phase (arrestation, détention, procédure judiciaire, interrogatoires, et après la libération). Noter ces garanties au tableau en séparant bien les moments.

### Étape 4

Toujours en groupes, les jeunes étudient les cartes témoignages (annexe 3, un témoignage différent par groupe) et voient :

- Quelles garanties écrites au tableau n'ont pas été respectées,
- Si d'autres garanties sont indispensables et lesquelles ?

Conclure en rappelant qu'un État, ayant ratifié la Convention contre la torture, doit : respecter, mettre en œuvre, protéger et prévenir (annexe 1).

# LES CONSÉQUENCES DE LA TORTURE

## Objectifs

- Comprendre les conséquences de la torture sur une personne, sa famille, sa communauté et son pays,
- Incarner les victimes, pour mieux les appréhender, les défendre.

## Public

- À partir de 15 ans,
- Tout public adulte.

## Méthodes

- Débat sur les effets de la torture,
- Utilisation de l'audiovisuel,
- Jeu de rôle,
- Création de personnages.

## Matériel

- Post-it (si possible de plusieurs couleurs),
- De grandes feuilles de papier ou un grand tableau,
- Des stylos,
- Des feuilles,
- Les cartes de témoignages imprimées (cf. annexe 3, page 27),
- Un vidé-projecteur pour regarder la campagne contre la torture d'Amnesty International et/ou des spots.

## Durée

- Deux heures pour l'ensemble, on peut fractionner.

## *Préliminaires*

*Voir les recommandations générales, annexe 1 page 22.*

*Il est indispensable de visionner très attentivement ce que l'on va montrer aux jeunes. Certaines images, acceptables en petit format, peuvent se révéler impressionnantes en projection. Un film, même sans rien montrer, par les témoignages et les évocations, peut frapper fortement les esprits.*

## Déroulement

---

### **Étape 1 : Découverte**

Regarder la vidéo sur le lancement de la campagne contre la torture ou un clip sur la torture afin d'introduire le sujet.

### **Étape 2 : Mise au point**

Des questions pour introduire le sujet sont données, à l'écrit ou à l'oral :

- Que savez-vous de la torture ?
- Avez-vous entendu parler de victimes de torture ?
- Si oui, comment avez-vous réagi ?
- Pensez-vous qu'on puisse torturer quelqu'un que l'on connaît ? Et quelqu'un d'inconnu ? Pourquoi oui ou non ?

À l'écrit, chacun note sur un post-it ses réponses qu'il ira ensuite poser sur le tableau. On peut demander de justifier certaines réponses.

Synthèse rapide des réponses permettant une mise au point de la définition de la torture et une avancée sur certains thèmes (réactions, proximité avec la victime).

### **Étape 3 : Création d'un personnage**

Faire des groupes de quatre ou six. Un des participants esquisse rapidement un personnage. Le groupe va lui donner un nom, un genre, une ville de résidence, et une nationalité ; il s'agit de créer un personnage et de lui donner vie. On concrétise ceci par des post-it. Ne pas hésiter à lui ajouter d'autres détails tels que son sport favori, son film et sa nourriture préférés, sa famille...etc.

NB : Ce personnage sera « exploité » plus tard.

### **Étape 4 : Jeu de rôles**

Dans les groupes, on crée des binômes, chacun lit une des cartes-témoignages (annexe 3) : deux rôles :

- Un proche décrit les événements de la carte (imaginer que ceci est arrivé à un vrai proche, s'interroger sur ses réactions),
- Un journaliste (comment comprendre ce qui s'est passé et les sentiments de la personne),

Les binômes jouent cette scène entre eux et certains le font ensuite devant tout le groupe. Discussion autour des différentes façons de réagir, d'interroger.

### **Étape 5 : Étude de cas**

On choisit un de ces cas. Les groupes imaginent que ce sont leurs personnages fictifs qui ont vécu ces actes. Les participants reprennent les post-it caractérisant leurs personnages. Les actes violents qu'ils ont subis les ont-ils transformés ? Comment ? Ces changements sont reportés sur des post-it d'une autre couleur.

Synthèse avec tous les groupes : les aspects qui ont le plus changé, ceux qui ont peu changé, ceux qui sont restés les mêmes.

### **Étape 6 : Approfondissement**

Selon les actions proposées par Amnesty International, on peut :

- Visionner une vidéo sur la torture,
- Étudier des cas défendus par l'association,
- Se renseigner auprès de l'association Primo Levi sur les effets de la torture.

En s'appuyant sur les travaux précédents, on peut :

- Demander à chacun de réfléchir à sa perception avant et maintenant de la torture,
- Agir (lettre, pétition...) s'il le désire.

# APPROCHE DE LA TORTURE

## Activités I et II

### Objectifs

- Donner aux participants une vision lucide de la torture et de ses enjeux,
- S'interroger sur ses propres réactions et sentiments.

### Public

- Pour les adolescents de plus de 16 ans,
- Pour tout public adulte.

### Méthodes

- Lecture d'un documentaire (activité I),
- Jeu de rôles (activité II).

### Matériel

- Activité I : extrait de *I comme Icare*, visible sur : <https://www.youtube.com/watch?v=KmmLHAXtsKo>
- Pour l'intervenant éventuellement un condensé de l'expérience de Milgram. Voir sur internet [https://www.google.fr/webhp?sourceid=chrome-instant&rlz=1C1GPCK\\_enFR419FR419&ion=1&espv=2&ie=UTF-8#q=exp%C3%A9rience%20de%20milgram](https://www.google.fr/webhp?sourceid=chrome-instant&rlz=1C1GPCK_enFR419FR419&ion=1&espv=2&ie=UTF-8#q=exp%C3%A9rience%20de%20milgram)

### • Durée

Une heure pour chaque activité.

## Déroulement

---

### **Activité I**

Le film *I comme Icare*, d'Henri Verneuil, (1979) raconte l'enquête autour d'un assassinat semblable à celui de Kennedy, mais offre une séquence de 19 mn environ, justifiée par le récit. Isolable du reste, elle présente de façon très circonstanciée les conclusions de l'expérience de Milgram (avec des noms d'emprunt plutôt transparents).

#### *Possibilité d'activité*

- Avant de visionner l'extrait, interroger les participants sur leur éventuelle réactivité à l'expérience (sans préciser que la « victime » était un acteur). Quand arrêteraient-ils de lancer des décharges à un inconnu se trouvant en leur pouvoir en raison de circonstances involontaires ?
- Visionner la séquence en expliquant le contexte du film rapidement.
- Comparer les chiffres de Milgram / Niagara (pseudo dans le film) avec les réponses précédentes.
- Lister les conditions qui expliquent cette distorsion.
- Récapituler : comment devient-on bourreau ?
- Application de cette expérience aux situations de crise et de conflit que l'on connaît aujourd'hui. Réfléchir sur une notion peu évoquée par Milgram : le fanatisme et le conditionnement.
- Ensuite, chacun peut faire un retour personnel sur cette expérience et ses conclusions.

#### *Précision*

L'expérience de Milgram est expliquée dans le *Regard sur la torture*, (pages 55/56)

### **Activité II**

Autour du fameux dilemme « la bombe, le terroriste et la torture », on imagine une situation de ce type : un terroriste a caché la bombe qui va tuer des dizaines de personnes innocentes. Peut-on le torturer pour qu'il avoue où elle est cachée et comment la désamorcer ?

### *Sous forme de jeu de rôle :*

1. Distribuer les rôles :
  - ♦ Le terroriste (rôle muet : réflexion sur les motivations du terroriste),
  - ♦ Les agents des forces spéciales chargés de l'interroger,
  - ♦ Le chef du gouvernement et ses deux conseillers,
  - ♦ Des représentants de la municipalité (du lieu où est la bombe),
  - ♦ Des défenseurs des droits humains,
  - ♦ Des militants de l'auto-défense.
2. Identification aux rôles : chacun cherche à donner une personnalité, une histoire, un caractère à son personnage. On peut même les rédiger, seuls ou en commun.
3. Par groupes, les jeunes répètent de petites séquences. Par exemple, les agents s'entretiennent avec les politiques / les défenseurs des droits humains avec la municipalité / ... etc. Ils peaufinent leurs arguments, puis changent d'interlocuteurs.
4. On décide ensuite d'une scène entre les décideurs (gouvernement, municipalité, défenseurs et militants) afin de décider ensemble de la conduite à tenir envers le terroriste. Elle sera limitée à 10mn, chacun jouant son rôle selon les caractéristiques et revendications de son personnage. Les arguments pour et contre la torture du terroriste doivent être évoqués.
5. Les agents expliquent alors comment ils pensent appliquer les idées des uns et des autres. Le groupe prend une décision : torturer ou non ? Le participant qui « est » le terroriste peut apporter aux autres des précisions. Le participant qui « est » le terroriste peut apporter aux autres des précisions.
6. Discussion générale autour de l'activité : rappel des textes et des principes, rappel de la situation post-Guantanamo avec l'instauration de zones libres d'une forme de torture soi-disant justifiée. Position du droit international et des grandes ONG (AI, ACAT...).

### *Sous forme de débat avec modérateur :*

Le débat sur ces questions pouvant rapidement dévier, il faut l'encadrer.

1. Un débat sous forme de 6/6 :

L'avantage de cette technique est que chacun s'exprime et est entendu, mais qu'on évite les prises de position frontales.

- Les participants sont en groupes d'environ 6 personnes, ils choisissent un preneur de notes (qui rendra compte des idées du groupe) et un modérateur (qui gère la parole et le temps),
- On leur pose une question ouverte, par exemple : « A quelles conditions des entorses au droit international qui condamne la torture seraient-elles acceptables ? »,
- La discussion se fait en une dizaine de minutes, chacun s'exprimant dans le groupe,
- Mise en commun des idées : un groupe exprime une idée, un autre, puis un autre... jusqu'à ce qu'on n'ait plus d'idée nouvelle. En même temps, l'animateur écrit au tableau ces idées, en les regroupant en fonction de leur thème ou de leur orientation (exemple : une zone pour le droit, une pour la politique, ou bien arguments contre, arguments pour...),
- Synthèse et recadrage de certains points avec ceux qui les ont émis,
- Retour en petits groupes avec une autre question : « Alors, peut-on accepter éventuellement la torture ? »,
- Même travail, avec cette fois débat et retour aux fondamentaux (les textes, le droit international...).

# COMMENT DÉBATTRE DE LA TORTURE AVEC LES PLUS ÂGÉS

## Activité I. Avoir un débat contradictoire

*Ici, il est question de demander aux jeunes de se positionner vis-à-vis des arguments contre la torture. L'utilisation de documents d'actualité, de propositions d'actions d'Amnesty International peut permettre d'engager le débat. De plus, il est intéressant de tester les limites des définitions et des concepts autour de la torture avec un public plus âgé, et ayant déjà quelques idées sur le sujet. Vous pouvez vous référer au Regard sur la torture (Réf SF 15 EDH 16), ainsi qu'au site amnesty.fr.*

### Objectifs

- Donner aux participants une réponse critique et éclairée du concept de la torture,
- Être capable de prendre du recul face aux arguments faciles, de se forger une opinion personnelle.

### Public

- À partir de 16 ans,
- Pour tout public adulte.

### Méthodes

- Les participants disposent d'une série d'arguments qu'ils pourront défendre afin de tester les limites de la torture,
- Travail en duos, en groupe, réflexion personnelle.

### Matériel

- L'annexe 7 (page 34), prédécoupée, afin que chaque participant puisse avoir une déclaration (fiches reprenant les arguments pour et contre),
- Le simulacre de noyade (annexe 6 page 32),
- Éventuellement des vidéos (voir sur le site amnesty.fr ou amnesty.be/jeunes).

### Durée

Une heure pour chaque activité.

## Déroulement

---

### Étape 1

Annoncer que vous allez lancer un débat sur le thème de la torture. Noter la question au tableau :

Dans la « guerre contre le terrorisme », les gouvernements devraient-ils être autorisés à utiliser des méthodes susceptibles d'être jugées comme étant de la torture pour interroger des terroristes suspects ?

### Étape 2

Lire à haute voix l'annexe 6 donnant les arguments pour et contre le simulacre de noyade (waterboarding).

Éventuellement, montrer la vidéo « Stuff of life » qu'Amnesty International a réalisée sur les méfaits de cette technique (waterboarding). Expliquer que cette vidéo percutante est un des outils utilisés par l'organisation dans sa campagne internationale « Stop torture ».

*Important*

*La vidéo montre des scènes choquantes et est destinée aux plus de 15 ans.*

### Étape 3

Donner à chaque participant une déclaration prédécoupée de l'annexe 7 (elle en compte 14 au total, donc il est possible que deux personnes ou plus reçoivent une même déclaration) puis leur laisser deux minutes pour bien réfléchir sur le contenu de leur déclaration et éventuellement poser des questions en cas d'hésitation.

## ÉTAPE 4

Donner la consigne de marcher dans la salle jusqu'à ce que vous leur demandiez de s'arrêter et de se mettre par deux. Une fois par paires, les participants devront défendre leur déclaration comme s'ils étaient totalement d'accord avec celle-ci. Ils peuvent développer des arguments autour de leur déclaration respective afin d'essayer de se convaincre mutuellement de leur point de vue.

N. B. Si les deux participants disposent de la même déclaration, ils devront changer de partenaire.

## Étape 5

Marquer une pause pendant la discussion et poser des questions afin d'alimenter le débat.

- Si vos arguments sont tous les deux en faveur/contre la torture, lequel vous paraît le plus convaincant ?
- Si vos arguments s'opposent, lequel vous semble le plus convaincant ?

Les participants recommencent à se promener. L'intervenant recommence l'action afin que l'on débâte sur le plus d'affirmations possible.

## Étape 6

Demander aux participants de faire un retour d'expérience collectif en posant les questions ci-dessous.

1. Qu'est-ce la Convention des Nations unies contre la torture (CAT ou CCT) ?
2. Qu'est-ce la torture selon la CAT/CCT ? Formuler une définition avec les propres mots des participants.
3. Pourquoi parle-t-on de droit fondamental lorsqu'il s'agit de protection contre la torture ?
4. Retour sur la question : « Dans la lutte contre le terrorisme, les gouvernements devraient être autorisés à avoir recours aux méthodes d'interrogatoire susceptibles d'être de la torture ». Demander aux participants de discuter de ce sujet tout en considérant le pour et le contre des arguments présentés.
5. Synthèse sur les acquis, sous forme de petit mémo, de fiche, de diaporama voire de texte, chanson... au choix des participants.

## Pour l'intervenant

---

Il est important de rappeler lors de la conclusion de cette activité que la plupart des cas de torture recensés sont des détenus de droit commun : ils sont accusés de vol, de trafic de drogues, etc. Les prisonniers d'opinions, ainsi que les femmes, les enfants et les minorités sont aussi des victimes potentielles de la torture (cf. les victimes de la torture dans l'annexe 1).

## Pour aller plus loin

---

- On peut explorer d'autres problèmes issus de *la guerre contre le terrorisme*. Le film-reportage réalisé par Amnesty International en 2007, *Le Chemin de Guantanamo*, raconte des histoires frappantes révélées par la campagne d'Amnesty International dans le but de fermer le centre de détention de Guantanamo Bay.
- Les participants pourront débattre, se construire une opinion et mieux connaître la campagne d'Amnesty International.
- Pour trouver de plus amples renseignements et consulter les rapports, les vidéos et les actions actuelles de la campagne d'Amnesty International dans le but de fermer le centre de détention de Guantanamo Bay.

# COMMENT DÉBATTRE DE LA TORTURE AVEC LES PLUS ÂGÉS

## Activité II. Stop torture et réseaux sociaux

### Objectifs

- Remettre en cause la perception de la torture à travers les réseaux sociaux,
- Questionner l'intérêt de ces moyens de communication pour les campagnes de droits humains, réappropriation des arguments contre la torture.

### Public

- À partir de 16 ans,
- Pour tout public adulte.

### Méthodes

- Débat,
- Analyse d'images (et photolangage),
- Jeu de rôle,
- Utilisation des réseaux sociaux.

### Matériel

- Photocopier l'annexe 8 (page 35), de préférence en agrandissant le format,
- Reproduire les annexes 9 (page 39), 10 (page 40) et 11 (page 41) de façon à ce que chacun puisse avoir sa version.

### Durée

Deux fois une heure.

### Déroulement

---

Avant de commencer, il est important pour cet atelier que les participants aient été auparavant sensibilisés à la définition de la torture et aux actions de la campagne « Stop torture » d'Amnesty International.

Pour cela, il est possible de se reporter à l'activité précédente, ou expliquer le concept de torture (annexe 1).

#### **Étape 1**

Disposer les différentes photos de l'annexe 8 sur une table. Chaque participant regarde et doit choisir la photo qui selon lui, représente le plus la problématique de la torture.

#### **Étape 2**

Les participants montrent ensuite au groupe la photo choisie et expliquent leur choix.

Utiliser les questions ci-dessous pour aider à créer un débat. Le groupe doit finir par choisir cinq mots-clés pour faire d'une campagne visuelle un succès.

#### ***Pour l'intervenant***

*Questions pour guider la conversation sur la communication visuelle.*

- Que ressentez-vous en voyant cette photo ?
- Quelle question cela pose-t-il ?
- À quel message pensez-vous que cette question renvoie ?
- Quelle perception culturelle ou sociale de la torture cette image soutient/remet en cause ?
- Dans quelle mesure cette photo renforce-t-elle l'idée selon laquelle la torture est une violation grave des droits humains ?

### **Étape 3**

Donner à chaque participant une copie de l'annexe 9. Laisser cinq minutes pour que chacun lise les citations et choisisse celle qui l'attire le plus. Ensuite, comme précédemment, chacun justifie son choix.

#### ***Pour l'intervenant***

*Questions pour guider la conversation sur la communication écrite.*

- Que ressentez-vous à travers cette citation ?
- Qu'est-ce que cette citation signifie pour vous ?
- Pourquoi avoir choisi cette citation plutôt qu'une autre ?
- Quelles questions pose-t-elle ?
- Qu'est-ce que cette citation apporte aux problèmes de la torture ?
- En quoi est-elle pertinente pour la campagne « Stop torture » ?
- Quelle perception culturelle ou sociale de la torture cette citation soutient/remet en cause ?
- Dans quelle mesure cette citation renforce-t-elle l'idée selon laquelle la torture est une grave violation des droits humains ?

### **Étape 4**

Utiliser les questions ci-dessous (appliquées aux photos de la campagne) pour créer un débat sur la communication écrite. Le groupe doit finir par choisir cinq mots-clés qui pourraient assurer le succès d'une communication sur la torture par écrit (affiche par exemple).

### **Étape 5**

Donner ou faire choisir des rôles à chaque participant en utilisant les cartes de l'annexe 10. Voici une rapide présentation des différents rôles :

- Le réaliste : vous êtes bon pour ajouter un contexte à des faits ou des stratégies,
- Le rebelle : vous êtes bon pour trouver les obstacles potentiels et vous aimez être l'avocat du diable,
- L'enthousiaste : vous êtes positif et vous aimez rallier des personnes nouvelles à votre cause,
- L'avocat : vous êtes bon pour penser à de solides arguments pour votre plaidoirie,
- Le superviseur : vous êtes capable d'avoir une vision d'ensemble et de mettre en perspective de nouvelles idées,
- L'affectueux : vous êtes capable de créer de l'empathie, et vous savez comment toucher les autres.

### **Étape 6**

Distribuer les « astuces de base pour utiliser Facebook, Twitter et Instagram » de l'annexe 11 à chaque participant. Après avoir discuté des différentes techniques, chaque participant effectue sa tâche sur Facebook, selon son rôle.

### **Étape 7**

Les participants partagent leurs réponses avec le groupe.

Utiliser les astuces proposées de l'annexe 11 pour discuter et choisir quel rôle permettrait d'avoir le plus de succès sur Facebook.

Pourquoi ? Lequel aurait le moins de succès ?

### **Étape 8**

Développer la discussion en demandant aux participants comment certaines positions pourraient être combinées afin de véhiculer – ou non, un message plus fort.

### **Étape 9**

Répéter l'étape 5 pour Twitter puis pour Instagram.

### **Étape 10**

Pour conclure l'activité, lancer les pistes de réflexion suivantes :

- Votre opinion sur la torture a-t-elle changé depuis cet atelier ?
- Quel argument de la campagne « Stop torture » vous êtes-vous approprié pour cet atelier ?

- Comment évaluez-vous cet argument ?
- Dans quelle mesure pensez-vous que les réseaux sociaux peuvent changer l'attitude des gens sur la torture ?
- Dans quelle mesure pensez-vous que vous pouvez communiquer avec succès sur la violation des droits humains sur les réseaux sociaux ?
- Pensez-vous que votre vision des réseaux sociaux a changé ?
- Avez-vous des questions supplémentaires ? Des remarques ?

## **Pour aller plus loin**

---

Vous pouvez écrire des messages sur les réseaux sociaux pour mettre en œuvre certaines idées. Vous pouvez alors faire un compte-rendu sur les forums et sur l'Extranet un peu plus tard pour parler de la réaction qu'ont générée les messages sur la campagne.

Vous pouvez proposer aux participants de réaliser un exposé sur les conditions politiques, économiques, culturelles et sociales propices à l'usage de la torture et des traitements cruels, inhumains ou dégradants, dans les cinq pays étudiés par Amnesty International pour sa campagne « Stop torture ».

# PARLER DE LA TORTURE À PARTIR DE L'IMAGE

*Cette activité se pratique à partir de l'annexe 8 (page 35) qui présente des images choisies par Amnesty International pour parler de la torture. Elle est modulable en fonction des buts, du public, du lieu de l'intervention.*

## Rappel important

---

Les indications d'âge sont à moduler en fonction de la maturité du public.

On choisit de parler de la torture à un public d'adolescents, mais si des enfants veulent en parler, il vaut toujours mieux répondre à leurs interrogations. L'image est un moyen pour cela.

## La force de l'image

- Elle est frappante et suscite les réactions de chacun, sans qu'il soit nécessaire de faire de longs discours. Elle facilite la parole,
- En revanche, il faut la manier avec précaution : ne pas heurter (et donc choisir les images selon l'âge du public), ne pas effrayer.

## Le choix et le public (annexe 8)

- 3 photos montrent des militants manifestant leur rejet de la torture. C'est donc de la mise en scène, mais il faut que le public soit sensible à cette dimension.
  - Ce sont les photos 1 et 2 à partir de 15 ans, photo 3 pas avant 12 ans.
- 3 photos évoquent la réalité de la torture, mais de façon allusive.
  - Ce sont la photo 1 (la matraque) à partir de 12 ans et les photos 2 et 3 à partir de 15 ans.
- 2 photos-dessins symbolisent la torture, à partir de 12 ans.
- 3 nouvelles mises en scène de militants.
  - Ce sont la photo 2 à partir de 15 ans et les photos 1 et 3 dès 12 ans.

## Quelles activités ?

---

### Découvrir la torture et la rejeter :

Choisir une photo mettant en scène des militants et la torture : les motivations des militants, le choix des attitudes, que veulent-ils montrer ?

Ils luttent contre la torture : qu'est-ce que c'est ? On évoque la réalité de la torture, par exemple en montrant le militant bâillonné ou la matraque.

Évocation de ses dangers, de ses conséquences et de son inutilité. Alors, à quoi sert-elle ?

Les textes internationaux, le droit international, la lutte des ONG contre ce fléau.

### Mettre en scène la torture

À partir des photos de la première page, chercher les points communs : comment voit-on la torture ? Comment pense-t-on que les gens la voient ?

Pourquoi les photos de la deuxième page nous font-elles davantage peur ? Pas de mise en scène, mais on est dans le symbole : la force (matraque), la peur (bâillon) et l'imagination des bourreaux (le crayon). Le quotidien devient moyen de torturer.

S'interroger sur la psychologie du bourreau, sur ses motivations. Et sur l'efficacité supposée de la torture.

## Lutter par la symbolique

Les deux images de la page 35 montrent trois symboles : le verrou, le pictogramme et la lumière. Voir l'impact de chacun.

Le pictogramme sur la porte verrouillée : humour noir ? Efficacité ? Quel est notre regard ? Le pictogramme sur le lampion : ombre et lumière, mêmes questions.

Quelle est la force des symboles face à la barbarie ?

## La réalité de la torture

Au-delà des mises en scène, en images, en symboles, ces images montrent les constantes de la torture : secret, isolement, humiliation, douleur, terreur, raffinement dans les techniques...

Elles montrent aussi les moyens de lutte contre la torture : dire, dénoncer, par des moyens pacifiques et variés, montrer ce qui est caché, entrer en sympathie avec la victime, mettre le bourreau face à sa victime.

Elles rappellent aussi que ça ne suffit pas, que l'action est essentielle.

## Pour aller plus loin

---

Parler de la torture, surtout avec de jeunes adolescents, frappe les esprits. Une activité complémentaire permet d'évacuer les tensions et en même temps de travailler sur l'action :

- Proposer de réaliser un visuel (dessin, photo, montage, collage...) qui dirait « stop torture » aux gouvernements,
- Ou un visuel pour mobiliser chacun de nous, que nous soyons militants ou non..

# ANNEXE 1 : UN PEU DE THÉORIE

Voici une approche des réponses que vous pourrez donner. Pour une information complète, veuillez consulter le document Regard sur la torture (Réf : SF 15 EDH 16)

## Définir la torture

---

Selon la définition donnée par la Convention des Nations unies contre la torture (1984), il s'agit de torture lorsque :

- J'inflige volontairement une douleur ou des souffrances physiques ou mentales,
- J'agis à titre officiel, à la demande d'un gouvernement ou avec son consentement. Mon métier : bourreau,
- L'objectif est d'obtenir des renseignements ou des aveux, de punir, d'intimider, de briser l'individu, de le terroriser, de faire pression ou de faire taire.

Il y a de nombreuses façons de torturer.

La victime peut être violemment battue, obligée de rester pendant longtemps dans une position douloureuse ou enfermée seule dans une cellule, sans contact avec personne pendant des semaines ou des mois. On peut aussi torturer quelqu'un en lui disant qu'on lui fera du mal ou qu'on s'en prendra à son entourage. Menacer est un acte de torture : il n'est pas nécessaire que la menace soit appliquée.

## Qui sont les victimes de la torture ?

---

N'importe qui peut être torturé : des femmes aussi bien que des hommes, des adultes, mais aussi des enfants. Dans quelques pays, la torture est tellement banale que presque toutes les personnes arrêtées par la police ou emprisonnées risquent d'être maltraitées ou torturées. Dans d'autres pays, certaines personnes courent plus de risques d'être torturées, à cause de leur origine, de leurs idées politiques ou de leur religion, parce qu'elles vivent dans une région où il y a beaucoup d'opposants au gouvernement, ou encore parce qu'elles sont pauvres ou font partie d'un syndicat.

Quand les agents de l'État savent qu'ils font quelque chose de mal qui pourrait les condamner, ils ont tendance à cacher leur action. Les lieux de détention secrets sont propices aux débordements puisqu'ils sont à l'abri du regard de tous. Ils doivent donc être interdits pour éviter qu'une personne soit maltraitée. Pour cela, il faut par exemple garantir au détenu l'accès à sa famille, à un avocat, aux tribunaux et à des soins médicaux.

## Qui sont les bourreaux ?

Quelquefois, les gens qui ont un pouvoir sur les autres ont recours à la torture. Certains policiers utilisent la torture parce qu'ils veulent obtenir une information, parce qu'ils veulent obliger quelqu'un à avouer un crime ou simplement parce qu'ils n'aiment pas une personne. Certains soldats utilisent la torture. Ils torturent des civils (c'est-à-dire des gens qui ne combattent pas) ou bien des soldats ennemis qu'ils ont faits prisonniers. Parfois, ils torturent des personnes pour obtenir une information ou pour les punir d'avoir soutenu leurs adversaires.

Certains gardiens de prison utilisent la torture, par exemple pour punir des prisonniers, pour leur faire peur afin qu'ils respectent le règlement ou pour qu'ils donnent des renseignements sur d'autres prisonniers.

Les gens qui travaillent pour le gouvernement et la police ont la responsabilité particulière de protéger la population. La plupart d'entre eux sont calmes et sérieux. Mais d'autres profitent de leur pouvoir, ne respectent pas les gens ni leurs droits et peuvent même avoir recours à la torture.

L'État est considéré comme un acteur considérable en matière de torture : il est responsable s'il cautionne ou encourage ce type de pratique. Par ailleurs, il n'est pas moins responsable aux yeux du droit international s'il refuse de mettre en place des garanties qui abolissent l'utilisation de la torture. En effet, selon la Convention contre la torture, soutenir la torture ou tout simplement dénigrer sa présence sur son territoire peut conduire un État à voir sa responsabilité mise en cause sur la scène internationale.

*Remarque : la passionnante expérience de Milgram permet d'expliquer en partie comment on peut devenir bourreau (voir pages 13 et 14 de ce livret).*

## Pourquoi torture-t-on ?

Les gens sont torturés pour beaucoup de raisons. Souvent, la torture est utilisée pour obliger la victime à avouer un crime. Certaines fois, le but est de faire peur ou de punir. D'autres fois, les gens qui travaillent au gouvernement utilisent la torture comme un moyen de rester au pouvoir.

Dans les trois histoires qui suivent, les personnes sont torturées pour d'autres raisons.

1. Une personne peut être torturée parce que les gens pensent qu'elle sait certaines choses. Des policiers arrêtent une jeune femme. Ils pensent que certains de ses amis ont participé à une manifestation contre le gouvernement. Ils lui bandent les yeux, l'enferment dans une cellule froide et menacent de lui faire du mal si elle ne leur indique pas le nom de ses amis.
2. Une personne peut être torturée parce qu'elle est différente des autres. Une famille de réfugiés vit dans un foyer. Ils ont une autre religion, parlent une autre langue et ont une autre couleur de peau que la plupart des gens qui vivent dans le pays. Des policiers arrêtent ces réfugiés, les couvrent d'injures racistes et leur donnent des coups de poing, alors qu'ils n'ont rien fait de mal.
3. Une personne peut être torturée parce que des gens veulent la punir. Un tribunal envoie un adolescent dans un centre spécial pour enfants difficiles. Il se conduit mal, casse des meubles et frappe un employé du centre. Pour le punir, on le bat et on l'enferme seul dans une pièce sombre.

Même si quelqu'un a mal agi ou n'a pas respecté la loi, il ne doit jamais être torturé.

## Quelles sont les méthodes de torture ?

---

La torture consiste à faire souffrir quelqu'un volontairement pour obtenir quelque chose de cette personne ou pour la punir. Il y a de nombreuses façons de torturer. La victime peut être violemment battue, obligée à rester pendant longtemps dans une position douloureuse ou enfermée seule dans une cellule, sans contact avec personne pendant des semaines ou des mois. Menacer est un acte de torture : il n'est pas nécessaire que la menace soit appliquée. Durant l'arrestation ou la détention, l'accusé, qu'il soit coupable ou pas, a le droit de recevoir une quantité d'eau potable suffisante et de repas. Si les agents de l'État lui refusent de la nourriture ou des boissons pendant la privation de liberté, ils peuvent devenir des délinquants coupables de traitements inhumains ou dégradants, voire de torture.

## L'inefficacité de la torture

---

Utiliser la torture reste aussi une manière de faire taire toute personne qu'un gouvernement entrevoit comme dérangeante. Mais le fait de maltraiter sévèrement un assassin ne le rendra pas plus respectueux des autres. Il ne prendra pas forcément conscience du mal qu'il a fait, mais bien au contraire pourra devenir plus violent envers la société. L'histoire a démontré, également, que les personnes torturées dans le but d'obtenir des informations sont le plus souvent prêtes à dire n'importe quoi pour que la douleur cesse – toute la vérité, une partie seulement ou son contraire.

La torture ne fonctionne pas. De nombreux exemples le prouvent : la victime peut mourir sans parler, tenir indéfiniment, ne pas détenir les informations demandées, retarder la divulgation des informations jusqu'au moment où elles n'ont plus d'intérêt ou induire ses tortionnaires en erreur par des mensonges ou des demi-vérités.

Ce qui est sûr, c'est que les intimidations ne concernent pas que l'individu torturé, mais visent, au-delà, l'ensemble de la société. Il est extrêmement préoccupant de constater que 30 ans après l'adoption de la Convention, près de la moitié de la population mondiale ne se sent toujours pas à l'abri de cette pratique abjecte.

## Qui et quand peut-on m'arrêter ?

---

Qui peut me contrôler, m'arrêter ?

En France, seuls les policiers (de la police nationale) ou les gendarmes et, dans certains cas, les douaniers, peuvent arrêter quelqu'un et vérifier son identité.

Il existe trois types de contrôle :

- Le contrôle judiciaire, « lié aux recherches ou poursuites d'infraction »,
- Le contrôle dans le cadre de la convention de Schengen, qui « permet de vérifier le respect de l'obligation de détention, port et présentation des titres et documents obligatoires »,
- Le contrôle administratif, dont le but est de « prévenir toute atteinte à l'ordre public » : il peut avoir lieu dans une rue ou une gare et concerner toute personne, quel que soit son comportement.

La fouille de la voiture, celle de nos affaires personnelles, celle du domicile sont strictement réglementées.

Un contrôleur de transport en commun peut retenir quelqu'un qui voyage sans ticket, devient agressif, pour que la police ou la gendarmerie le prenne en charge.

## La torture dans le monde/ son cadre juridique

---

Le droit international et les lois de presque tous les pays disent clairement que la torture est un crime. Il y a 30 ans, les Nations unies adoptaient d'ailleurs la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Les tortionnaires sont maintenant hors-la-loi presque partout dans le monde puisque la Convention contre la torture compte aujourd'hui 155 États parties.

Cependant, nombreux sont les gouvernements qui ne respectent pas leurs obligations. La torture est non seulement toujours pratiquée, mais elle est même prospère. Au cours de ces cinq dernières années, Amnesty International a signalé des cas de torture et d'autres mauvais traitements dans 141 pays. Si dans certains pays il s'agissait de cas isolés et exceptionnels, dans d'autres la torture est une pratique généralisée.

Nos statistiques sont bien loin de refléter l'ampleur réelle de la torture dans le monde. De même, elles ne permettent pas de rendre compte à leur juste mesure de la réalité abjecte de la torture ni de son coût en termes de vies humaines. Ce qui est sûr, c'est que dans certaines régions du monde, les personnes qui doivent faire respecter la loi (par exemple les représentants du gouvernement, les policiers ou les militaires) sont celles qui enfreignent le droit en ayant recours à la torture. De plus, les gens qui torturent sont rarement punis. Cela donne l'impression que la torture est acceptable et que les responsables peuvent continuer à commettre leurs crimes.

Pour mettre fin à la torture, il faut faire passer ce message : une personne qui est soupçonnée d'avoir torturé doit passer devant un tribunal pour y être jugée. Si elle est reconnue coupable, elle doit être envoyée en prison.

## Listes des garanties indispensables que les États doivent prendre pour lutter contre la torture

---

### Lors de l'arrestation

- Les arrestations doivent être réalisées uniquement par des fonctionnaires habilités et pour des motifs valables,
- Les personnes arrêtées doivent être informées des raisons de leur arrestation et de leurs droits,
- Les personnes arrêtées ont le droit de prévenir leur famille et d'autres personnes (avocats, médecins, etc.),
- Des mesures doivent être prises pour empêcher la torture et les mauvais traitements pendant le transport des détenus, notamment entre le lieu de détention et le tribunal,
- Un registre officiel des arrestations doit être tenu.

### *En détention*

- La détention au secret et la détention dans des lieux tenus secrets doivent être interdites ; pour cela, il faut par exemple garantir au détenu l'accès à sa famille, à un avocat, aux tribunaux et à des soins médicaux,
- Tous les prisonniers doivent être traités avec humanité et détenus dans des conditions dignes et propices à leur bien-être physique et mental,
- Ils doivent pouvoir accéder facilement à un mécanisme indépendant, impartial et efficace leur permettant de porter plainte sans craindre de représailles.

### *Au cours de la procédure judiciaire*

- Les prisonniers doivent comparaître rapidement devant une autorité judiciaire indépendante,
- Leur droit de consulter un avocat dès le début de la détention doit être respecté,
- Les prisonniers doivent avoir la possibilité de contester la légalité de leur détention,
- L'utilisation par les tribunaux de déclarations obtenues par la torture ou des mauvais traitements doit être interdite, sauf pour prouver que de tels actes ont été perpétrés.

### Pendant les interrogatoires

- Toute technique d'interrogatoire ou mesure coercitive s'apparentant à de la torture ou à un mauvais traitement doit être interdite,
- Toute séance d'interrogatoire doit être enregistrée en vidéo ou tout au moins en audio,
- Un avocat doit être présent pendant les interrogatoires,
- Le droit du détenu de bénéficier d'un interprète doit être respecté,

- Le détenu doit pouvoir bénéficier de services et d'exams médicaux pendant toute la période des interrogatoires,
- Des procès-verbaux détaillés de toutes les séances d'interrogatoire doivent être conservés,
- Les autorités chargées de la détention doivent être distinctes de celles chargées des interrogatoires.

## Après la libération

Au moment de sa remise en liberté, le détenu peut courir certains risques. La libération doit toujours se faire de manière à ce que la personne puisse revendiquer ses droits si elle a été torturée ou maltraitée pendant sa détention. Cela nécessite notamment :

- que les registres des libérations soient tenus correctement,
- que les prisonniers libérés aient à leur disposition des mécanismes indépendants leur permettant effectivement de porter plainte et comportant des garanties contre les actes de représailles ou de harcèlement à l'encontre des plaignants et de leur famille,
- que les personnes libérées puissent s'adresser à des médecins légistes indépendants pour se faire examiner ou obtenir un certificat médical,
- que les personnes libérées ne soient pas transférées, directement ou indirectement, dans des pays où elles risquent d'être torturées ou maltraitées.

## Rôle d'un avocat

---

Toute personne suspectée d'avoir commis un crime a le droit d'avoir un avocat.

Il représente et défend devant un tribunal des particuliers, des entreprises ou des collectivités. Il peut s'agir d'affaires civiles (divorces, successions, litiges, etc.) ou pénales (contraventions, délits, crimes, etc.). Il est sollicité par les entreprises en tant que conseiller. Lorsqu'il s'agit de défendre, l'avocat rencontre plusieurs fois son client avant le procès, constitue son dossier et rédige les pièces nécessaires à la défense. Il assiste les inculpés chez le juge d'instruction pour veiller au respect de leurs droits, ainsi qu'à l'audition des témoins et aux expertises. Lors du procès, il soutient la cause de son client par ses interventions et une plaidoirie finale.

## Argumentaire contre la torture

---

1. La torture est inefficace, inhumaine et illégale.
2. La torture cause des dommages physiques et psychologiques chez les personnes qui l'ont subie.
3. Les informations obtenues par des actes de torture ne sont pas fiables : la torture fabrique surtout de fausses déclarations.
4. Il n'y a pas de bonne torture ni de bonnes raisons de torturer. La fin ne justifie pas les moyens.
5. Selon les conventions internationales, les informations obtenues par des méthodes de torture ne peuvent pas être utilisées comme une preuve dans les tribunaux.
6. On ne peut pas tolérer l'usage de la torture même dans des cas « spéciaux ou exceptionnels », parce que, éventuellement, ce qui était exceptionnel risque de devenir acceptable et quotidien.
7. Personne n'est à l'abri de la torture.
8. La torture engendre chez ses victimes et dans les communautés dont elles sont issues douleur, souffrance, humiliation, peur, colère et haine. Par exemple, des statistiques affirment que l'usage de la torture par des Américains est la meilleure raison d'al-Qaïda pour recruter des terroristes.

# ANNEXE 2 : LES MOTS

Document à utiliser pour « La torture, je la comprends, je la rejette » (page 5)

Enfant	Journaliste	Policier
Femme	Manifestant	Bourreau
Voleur	Adolescente	Militaire
Personne âgée	Terroriste	Ministre
Roi	Menottes	France
Dictateur	Musique	États-Unis
Entonnoir	France	Nigeria
Corde	Mexique	Maroc
Lit	Ouzbékistan	Eau
Pince	Philippines	Sans-papier

# ANNEXE 3 : TÉMOIGNAGES

*Document à utiliser pour « La torture, je la comprends, je la rejette » (page 5) et « Comment débattre de la torture avec des adolescents - activité II » (page 10)*

## Carte 1

Ma mère est Alfreda Disbarro, une mère célibataire de Quezon City aux Philippines. Elle était dans un internet-café près de chez elle quand la police l'a arrêtée et accusée de trafic de drogue. Elle a nié ces accusations et a volontairement vidé ses poches, montrant simplement son téléphone portable et une pièce de cinq pesos.

La police a ensuite braqué une arme sur elle, l'a frappée sur la poitrine, menottée et amenée au commissariat. Pour la forcer à confesser un crime, ma mère dit qu'un officier de la police l'a plaquée contre un mur et l'a battue au visage et au ventre à plusieurs reprises. Il l'a frappée avec une matraque, mis ses doigts dans ses yeux, lui a mis des gifles, l'a forcée à mettre une serpillère dans sa bouche, et a cogné sa tête contre un mur.

Après ce passage à tabac, ma mère souffrait tellement qu'elle ne pouvait pas manger, avait des difficultés à respirer, et n'a pas arrêté de vomir pendant plusieurs jours. Aujourd'hui, elle attend d'être jugée pour possession et vente de drogues illégales, dans une prison locale. Bien qu'elle ait été examinée par un médecin, ses allégations de torture à l'encontre d'officiers de police n'ont jamais conduit à une enquête.

## Carte 2

Ma mère est Dllorum Abdukadirova. Elle vient de l'Ouzbékistan. C'est une femme musulmane dévouée d'Andizahn, une ville du Sud-Est de l'Ouzbékistan. Jusqu'au 13 mai 2005, elle était fermière, produisant et vendant des légumes, tout en s'occupant de moi et de mes trois frères. Ce jour-là, elle est allée sur la place Babur dans le centre-ville afin de contester la situation économique du pays. Elle a entendu que le président serait là, mais il n'est jamais venu. Les protestataires demandaient justice et la fin de la pauvreté. D'un coup, les forces de sécurité ont commencé à tirer dans la foule de manifestants. Ils ont tué des centaines de personnes, dont des femmes et des enfants.

Se retrouvant dans une foule paniquée, ma mère s'est mise à courir. Elle et 500 autres manifestants ont parcouru 25 km à pied. Confuse et effrayée, elle a traversé la frontière sans se rendre compte, et est rentrée au Kirghizistan. De là, elle a été envoyée dans un camp de réfugiés en Roumanie. L'Australie reconnaît son statut de réfugiée et lui accorde une résidence permanente sur son territoire en 2006.

Mais ma mère voulait vraiment nous retrouver et rentrer à la maison. Les autorités d'Andizahn lui ont affirmé qu'elle n'avait rien à craindre. Elle est donc arrivée à l'aéroport de Tachkent en janvier 2010. Elle a été immédiatement arrêtée et interrogée par la police pendant quatre jours. Elle a pu nous retrouver rapidement avant que les autorités ne l'arrêtent encore une fois. Elle n'a pas eu le droit de parler avec un avocat ni de nous revoir pour les deux semaines qui ont suivi.

En avril 2010, ma mère a été condamnée à dix ans de prison. Son prétendu crime était d'avoir « tenté de renverser l'ordre constitutionnel », et d'avoir quitté le territoire ouzbèke sans permis de voyage. Lors de son procès, elle avait l'air amaigrie, et portait des marques de coups sur le visage. Nous pensons qu'elle a été torturée et forcée d'apparaître devant la Cour sans son hijab. Après un procès secret dans la prison pour femmes de Tachkent en 2012, sa condamnation a été prolongée de huit ans pour avoir soi-disant « volontairement violé les règles de la prison ».

### Carte 3

Ma mère est Claudia Médina, elle est mexicaine. Le 7 août 2012, à trois heures du matin, des marines sont entrés dans notre maison, où moi, mes deux frères et mes parents vivons. Ils lui ont attaché les mains, bandé les yeux et l'ont emmenée dans un pick-up à la base navale de Veracruz City. Ils l'ont accusée d'être membre d'un gang puissant et violent, ce qu'elle a catégoriquement réfuté.

Plus tard, ma mère nous a dit que les tortionnaires lui avaient infligé des chocs électriques, et l'ont couverte de plastique pour s'assurer que les coups ne laissent pas de trace sur son corps. Ils l'ont agressée sexuellement. Ensuite, ils l'ont attachée à une chaise et l'ont laissée dehors toute l'après-midi sous un soleil brûlant. Le jour suivant, on a fait pression sur ma mère pour qu'elle signe un témoignage qu'elle n'avait même pas lu. Elle a été présentée par les médias comme une dangereuse criminelle.

### Carte 4

Mon père est Ali Aarrass, il est né en 1962 dans l'enclave espagnole de Melilla dans le nord du Maroc, mais a déménagé en Belgique quand il avait 15 ans. Il a donc la double nationalité belgo-marocaine. Il est retourné en 2005 vivre à Melilla avec ma mère pour vivre près de son père âgé, et gagnait sa vie en tenant un café.

Les autorités espagnoles ont suspecté mon père de terrorisme en 2006, mais n'avaient aucune preuve à son encontre. En 2008, il est emprisonné après que les autorités marocaines ont demandé son extradition sur de nouvelles accusations de terrorisme. Il est resté à l'isolement pendant deux ans et huit mois. Mon père proteste en entamant des grèves de la faim à trois reprises, mais a dû arrêter, car sa santé se dégradait.

En décembre 2010, il est extradé au Maroc. Il dit que des agents marocains l'ont ensuite torturé dans une prison secrète pendant douze jours. Quand il est enfin arrivé dans la fameuse prison de Salé II près de la capitale, Rabat, d'autres prisonniers disent avoir été choqués par les marques de tortures sur son corps et à quel point il était traumatisé.

Mon père a été condamné pour usage illégal d'armes à feu et participation à un groupe projetant de commettre des actes terroristes en novembre 2011. Sa condamnation est basée uniquement sur les déclarations qu'il a faites après avoir été torturé. Il purge donc aujourd'hui une peine de douze ans. Depuis, mon père dit avoir été forcé de se mettre tout nu dans sa cellule, et empêché de dormir la nuit. Il a protesté de nouveau en entamant une grève de la faim entre juillet et août 2013.

### Carte 5

Mon frère est Moses Akatugba. C'est un adolescent normal du sud du Nigeria, qui va à l'école. Plein d'espoir pour son futur, il avait fini ses études secondaires et attendait avec anxiété les résultats de ses examens. Son rêve était de réaliser les vœux de notre père décédé : étudier la médecine.

Le 27 novembre 2005, il nous a dit au revoir pour aller rendre visite à notre tante. Quand il n'est pas revenu à la maison comme prévu, notre mère s'est inquiétée. Veuve, elle s'occupait de ses cinq enfants en vendant de la nourriture au marché local d'Effurun, une ville animée de l'État du Delta. Un vendeur de rues local est allé rendre visite à ma mère. Il lui affirme qu'il a vu un groupe de soldats arrêter Moses. Il n'est jamais revenu à la maison.

Depuis, son histoire est peu réjouissante. Moses a expliqué plus tard que les soldats lui ont tiré dans la main, l'ont frappé sur la tête et au dos, et l'ont emmené dans une caserne militaire pour l'interroger. Là-bas, ils lui ont montré un corps et lui ont demandé de l'identifier. Quand Moses leur a dit qu'il ne connaissait pas cet homme, les soldats l'ont de nouveau frappé. Ensuite, ils l'ont emmené dans un commissariat de police où il dit que des policiers l'ont de nouveau frappé avec des machettes et des matraques. Ils ont attaché Moses et l'ont laissé suspendu au ventilateur du plafond, la tête à l'envers, pendant des heures. Ils lui ont aussi arraché les ongles des mains et des pieds avec une pince. La police a suspecté Moses d'avoir volé trois téléphones, de l'argent et des reçus lors d'un braquage à main armée. Il a toujours nié ces accusations. Les policiers l'ont forcé à signer des confessions qu'ils avaient déjà écrites pour lui. Elles ont été utilisées comme une preuve plus tard lors de son procès.

Notre mère dit que quand elle a finalement été autorisée à le voir dans sa cellule de prison le jour suivant, il avait d'horribles blessures et cicatrices. Il n'avait reçu aucun soin médical. Ces blessures étant vraiment sérieuses, elle a décidé de payer un médecin pour qu'il vienne le voir trois fois par semaine pendant les cinq semaines qui ont suivi.

# ANNEXE 4 : LES TECHNIQUES D'INTERROGATOIRE

Document à utiliser pour « Comment débattre de la torture avec des adolescents - Activité I » (page 7)

<b>Vociférer et pratiquer de la violence verbale sur le détenu</b>	<b>Le placer dans une cellule d'isolement</b>	<b>Le violer</b>
<b>Lui enlever ses affaires personnelles</b>	<b>L'obliger à répondre à un questionnaire détaillé</b>	<b>L'obliger à prendre des drogues</b>
<b>Lui couvrir la tête avec un sac</b>	<b>Lui faire subir un simulacre d'exécution</b>	<b>L'obliger à se coucher sur un sol froid</b>
<b>L'obliger à rester debout pendant une longue durée</b>	<b>Lui faire subir la privation sensorielle, et un simulacre de bombardement (lumière, son)</b>	<b>Le fouetter, le battre, lui infliger des chocs électriques</b>
<b>L'empêcher de dormir</b>	<b>Le menacer de poursuite judiciaire en cas de crime</b>	<b>L'enfermer dans une position douloureuse</b>
<b>Le déshabiller et se moquer de lui en public</b>	<b>Placer un tuyau à eau dans sa bouche jusqu'à suffocation</b>	<b>Ne pas lui donner à manger</b>

# ANNEXE 5 : LES TECHNIQUES D'INTERROGATOIRE

## EXPLICATIONS

*Document à utiliser pour « Comment débattre de la torture avec des adolescents - Activité 1 » (page 7)*

Voici les 18 techniques principales d'interrogatoire.

- Chacune est qualifiée de torture ou de « traitement cruel, inhumain ou dégradant », ceci si elles ont été combinées avec d'autres méthodes ou répétées à plusieurs reprises.
- Des références sont données, le cas échéant, aux décisions/jugements rendus par une institution de droits de l'homme.
- Le Rapporteur spécial de L'ONU a été créé par le Comité des droits de l'homme en 1985. Pour les Nations Unies, il analyse et communique les pratiques de torture. Son rôle : visiter des pays, publier des rapports et fournir des informations sur la torture dans le monde. C'est Juan E. Méndez, un avocat et militant pour les droits humains argentin qui occupe ce poste en 2014.

### **1. Vociférer et pratiquer de la violence verbale sur le détenu**

Ceci, pratiqué de façon continue, peut être défini comme de la torture si c'est accompagné d'autres techniques (couvrir le visage ou déshabiller le détenu). Le Rapporteur spécial de l'ONU a considéré le harcèlement verbal, physique et sexuel des dix avocats des droits de l'homme incarcérés à Diyabarkir (Turquie) en 1993 comme étant de la maltraitance. Les détenus ont été également frappés et déshabillés et faussement exécutés (simulacre d'exécution).

### **2. Lui enlever ses affaires personnelles**

Prendre les affaires du suspect ne représente pas une torture en soi. Cependant, le priver de ses vêtements, profaner ou enlever ses biens culturels ou religieux - Coran, crucifix, kara ou étoile de David - représente un traitement dégradant.

### **3. Lui couvrir la tête avec un sac**

C'est une sorte de simulacre d'exécution qui rentre parmi les actes de torture psychologique.

En 2006, Dr Manfred Nowak, le Rapporteur spécial de l'ONU, a qualifié cet acte de torture lorsqu'il a été pratiqué sur le Tibétain Lama Jigme Tenzin et sur deux autres moines bouddhistes en Chine.

### **4. L'obliger à rester debout pendant une longue durée**

En 1978, la Cour européenne des droits de l'homme a décrété que le fait d'obliger les personnes suspectées d'être membres de l'Armée républicaine irlandaise (un Groupe paramilitaire clandestin) à rester plus de 40 heures debout — leur infligeant ainsi de terribles douleurs musculaires, était « un traitement cruel, inhumain et dégradant ».

### **5. L'empêcher de dormir**

Les techniques d'interrogatoire de l'armée britannique forçant les suspects à rester éveillés pendant presque une semaine représentent un traitement inhumain et dégradant, et sont contraires à la Convention européenne des droits de l'homme.

### **6. Le placer dans une cellule d'isolement**

Pas une torture en soi, mais isoler pendant une très longue période est une sanction cruelle et dégradante. En 2001, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a considéré que Luis Alberto Cantonal Benavides a été victime de torture (mise en isolement de 23,5 heures par jour dans une cellule obscure et étroite et cela pendant une très longue période). Il a aussi été détenu avec des animaux dans une base militaire, cagoulé, battu, brûlé par des cigarettes et électrocuté.

### **7. L'obliger à répondre à un questionnaire détaillé**

Poser des questions exigeant beaucoup de réponses détaillées n'est pas de la torture. Cependant, un interrogatoire non-stop, et d'une durée prolongée peut s'avérer être un acte de torture.

### **8. Lui faire subir un simulacre d'exécution**

C'est une technique de torture psychologique. En 1996, Nigel Rodley, le Rapporteur spécial de l'ONU, a signalé les actes de torture pratiqués dans la prison centrale de Karachi, en Pakistan : passage à tabac, brûlures de cigarettes, flagellations, privations de sommeil, simulacres d'exécution, harcèlements sexuels, chocs électriques, utilisation de chaînes, bandage des yeux et humiliation en public.

### **9. Le déshabiller et se moquer de lui en public**

En 2004, le Rapporteur spécial de l'ONU, Théo Van Boven, a enregistré ces pratiques parmi les actes de torture ou de maltraitance, lorsqu'elles sont, surtout, combinées avec d'autres techniques. Par ailleurs, ce genre de pratique a été « toléré et utilisé pour obtenir des informations des terroristes suspects ». En 2004, un mouvement de protestation éclate suite à l'apparition des vidéos et

des images des prisonniers d'Abu Ghraib, à Bagdad (Irak). Le président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Pierre Kraehenbuehl, a déclaré qu'il s'agissait d'attaques « particulièrement humiliantes et dégradantes et contre la dignité humaine », et d'une « violation abominable de l'article 3 de la Convention de Genève ».

### **10. L'obliger à prendre des drogues**

Une administration forcée de drogues ou de psychotropes ou encore les pratiques d'injection douloureuses sont des actes de torture, attestés :

- Sur des détenus dissidents dans les hôpitaux psychiatriques de l'URSS ;
- Sur deux demandeurs d'asile égyptiens, pendant leur transfert organisé par les autorités suédoises aux agents américains.

### **11. Lui faire subir une privation sensorielle ou un simulacre de bombardement**

Les pratiquer de façon continue est cruel et inhumain. Dans l'affaire des « 5 techniques », la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que les techniques de privation sensorielle, de désorientation et de simulacre de bombardement (« white noise ») pratiquées par l'armée britannique sur des suspects notamment des paramilitaires en Irlande du Nord, représentent un traitement cruel, inhumain et dégradant.

### **12. L'obliger de se coucher sur un sol froid**

La Cour européenne des droits de l'homme a déclaré que six hommes et un garçon kurdes, issus de Ormaniçi à l'est de la Turquie, ont subi des actes de torture en 1993, car ils ont été forcés de marcher et de s'allonger pendant huit heures sur la neige tête contre le sol. Ils ont ensuite été détenus pendant plusieurs jours sous des températures glaciales dans une base de l'armée turque. Un d'entre eux est mort et les trois autres ont dû être amputés des pieds.

### **13. Le fouetter, le battre, lui infliger des chocs électriques**

C'est de la torture. En 1990, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a déclaré qu'Elvis Lovato Rivera a été victime de torture suite à sa détention pendant 17 jours dans le commissariat central de Zacatecoluca – au Salvador, où il a été cagoulé, tabassé, brûlé avec des cigarettes, et a subi des chocs électriques dans un bain en métal avant d'être relâché sans aucune charge à son encontre.

### **14. L'obliger à se tenir dans des positions douloureuses**

Forcer un prisonnier à se tenir debout, assis, agenouillé dans des positions anormales et douloureuses pendant des heures est considéré comme de la torture. En mai 2004, Theo Van Boven, le Rapporteur spécial de l'ONU, exprime sa profonde inquiétude sur les pratiques de torture utilisées par les forces de la Coalition en Irak, notamment quand ils obligent les prisonniers irakiens à rester dans des positions douloureuses pendant de nombreuses périodes. Il demande une enquête rapide et des sanctions. Le 9 juin 1999, la Cour Suprême d'Israël décide que forcer les prisonniers à se tenir dans des positions douloureuses pendant une longue période est un acte de torture. La Cour interdit aux agences de sécurité israéliennes d'utiliser des positions telles que : avoir les mains liées derrière une chaise avec le visage couvert, s'accroupir tout en ayant les mains attachées pendant une longue période.

### **15. Le violer**

Le viol d'un détenu est considéré comme de la torture, et peut aussi être qualifié de crime de guerre. En 1998, le Tribunal pénal international pour le Rwanda juge Jean-Paul Akayesu, maire de Taba, et Laurent Semanza, maire de Bicumbi, coupables de crime de guerre de viol durant le génocide du Rwanda de 1994. Un soldat péruvien a été

condamné pour acte de torture suite au viol de Raquel Marti de Mejia à Oxapampa.

### **16. Le menacer de le poursuivre en justice s'il a commis un crime**

Ce n'est pas en soi une torture, mais l'isoler pendant une très longue période est une sanction cruelle et dégradante. En 2001, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a considéré que Luis Alberto Cantonal Benavides a été victime de torture dans la prison de Pérou suite à sa mise en isolement de 23,5 heures par jour dans une cellule obscure et étroite et cela pendant une très longue période. Il a aussi été détenu avec des animaux dans une base militaire, cagoulé, battu, brûlé par des cigarettes et électrocuté. En 2008, Dr Manfred Novak, le rapporteur des Nations unies, a affirmé que l'isolement prolongé peut rentrer dans la catégorie de punition ou traitement cruel, inhumain ou dégradant, ou de torture.

### **17. L'arroser avec une forte pression**

Soumettre à des séances d'arrosage d'eau froide sous une pression assez forte est considéré comme de la torture. En 1994 et 1995, le Rapporteur spécial de l'ONU, Nigel Rodley, a noté de nombreux incidents de la police turque à l'encontre de jeunes détenus à Derik, Ankara, ainsi qu'Istanbul et Diyarbakir. Ils étaient déshabillés puis arrosés à l'eau glacée pendant de longues périodes.

### **18. Le priver de nourriture**

Ce n'est pas considéré comme de la torture. Cependant, la privation permanente de nourriture et d'eau l'est. En 1990, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a estimé que Primo José Essono Mika, qui avait été privé de nourriture et d'eau après son arrestation le 16 août 1988 dans la prison de Bata en Guinée Équatoriale, avait subi un traitement cruel et inhumain.

# ANNEXE 6 : DIFFÉRENTES INTERPRÉTATIONS

Document à utiliser pour « Comment débattre de la torture avec les plus âgés - Activité I » (page 15)

## Qu'est-ce que le simulacre de noyade ?

Le simulacre de noyade (waterboarding) est une dénomination moderne pour une technique archaïque : la fausse noyade. Elle est aussi appelée « strappado » ou « torture hydraulique chinoise ». Elle consiste à placer le détenu dans un bain rempli d'eau et d'en verser davantage sur sa tête jusqu'à partiellement le noyer, cela dans le but de le punir ou d'obtenir des informations ou des aveux. Ce fut une méthode utilisée par l'Inquisition espagnole au XV<sup>ème</sup> siècle, par les forces japonaises et allemandes pendant la Seconde Guerre mondiale, et par les Khmers rouges au Cambodge, ainsi que pendant la guerre en Algérie, au Vietnam, au Chili et récemment en Afghanistan, Égypte, Syrie et aux États-Unis dans le cadre d'opérations antiterroristes.

## Cas d'étude



Campagne Stop torture,  
Illustration torture et mauvais  
traitements infligés par la  
police  
Phillippines, 2014  
© Amnesty International

### Le simulacre de noyade aux États-Unis

Le simulacre de noyade est un crime selon la législation américaine. En 1983, les procureurs fédéraux ont poursuivi un shérif du Texas et trois de ses adjoints pour l'utilisation de la technique de noyade lors d'interrogatoires. Tous les quatre ont été inculpés – le shérif a été condamné à une peine de prison de 10 ans.

En 2006 l'armée américaine a émis une série d'instructions – le Field Manual numéro 2-22.3 (FM 34-52) expliquant aux interrogateurs militaires comment mener un interrogatoire conformément à la législation américaine et au droit international. Ces instructions proscrivent formellement la torture, les traitements dégradants sur les prisonniers tels que le déshabillage, l'humiliation sexuelle, et le simulacre de noyade.

En dépit de cela, la technique de simulacre de noyade a été pratiquée par la CIA sur des suspects de terrorisme dans le centre de détention de Guantanamo. Le président George W Bush défendait l'utilisation de cette technique, car « elle est la méthode la plus efficace dans cette guerre contre le terrorisme ». Il a déclaré que les techniques conventionnelles utilisées par l'armée américaine étaient inadéquates dans le cas des terroristes suspects. Il expliqua :

« Limiter les méthodes d'interrogatoires de la CIA à celles figurant dans le "Army Field Manual" serait dangereux, car le manuel est disponible pour le public et facile d'accès sur internet. Peu après le 11 septembre, nous avons appris que les principaux opérateurs d'Al Qaïda avaient été entraînés pour pouvoir résister aux méthodes d'interrogatoires reprises dans le manuel. C'est pour cette raison que nous avons créé des procédures alternatives afin d'interroger les agents les plus dangereux d'Al Qaïda, en particulier, ceux potentiellement au courant de quelconques attaques contre notre nation ».

## Avis favorable à l'utilisation du simulacre de noyade

John Kiriakou, un agent de CIA retraité, a révélé que la technique de noyade a été utilisée lors de l'interrogatoire de Abu Zubaydah, un détenu suspect d'être le chef logistique d'Al Qaïda. Il a expliqué que cette méthode a mis à terre le détenu en quelques secondes : le lendemain, ce dernier annonça à son interrogateur qu'Allah lui a rendu visite dans sa cellule la nuit et lui ordonna de coopérer avec la CIA. « Depuis lors, il a répondu à toutes les questions... les informations sur d'éventuelles menaces qu'il nous a fournies ont fait avorter un bon nombre d'attaques, probablement une douzaine » explique Kiriakou. Il estime que le recours au simulacre de noyade pourrait avoir « compromis avec nos principes, du moins, à court terme », mais dans cette situation ce fut « quelque chose que nous devons faire ».

En 2007, le vice-président américain, Dick Cheney, a défendu la pratique de simulacre de noyade. Dans une émission de radio, on lui a demandé si « la fausse noyade » pouvait être associée à de la torture. Cheney répondit « d'après moi il n'y a pas de doutes... on ne torture pas. Nous ne sommes pas impliqués dans cela. Nous tenons à respecter les traités internationaux dans lesquels nous sommes engagés... à vrai dire, il est possible d'élaborer un plan d'interrogatoire bien costaud sans devoir faire recours à la torture. Et nous devons être capables de le faire ».

Andrew C McCarthy, un avocat et directeur du Center for Law and Counterterrorism aux États-Unis, a argué que dans certains cas, les techniques de noyade n'étaient ni longues ni intensives et ni vraiment douloureuses. Cette méthode ne devrait pas être considérée comme de la torture lorsqu'elle est utilisée dans des interrogatoires difficiles contre des suspects de terrorisme. « Je ne crois pas qu'elle l'est... elle ne porte pas le caractère barbare et sadique de la torture, qui est en outre universellement condamnable. »

*Pour approfondir ce point, nous vous proposons le documentaire « Torture made in USA » disponible gratuitement sur YouTube. Le film est en anglais.*

## Légiférer le simulacre de noyade

Les autorités concernées par les droits de l'homme, notamment les officiers des Nations unies, ont condamné l'utilisation de cette technique utilisée par l'armée américaine, comme acte de torture dans la « guerre contre le terrorisme ». Louise Arbour, le Haut-Commissaire des droits humains des Nations unies a expliqué : « Je ne vois pas d'inconvénient à inscrire cette méthode parmi les interdictions de la torture ».

De même, le chef investigateur de l'ONU a critiqué le gouvernement américain pour soutenir l'utilisation du simulacre de noyade. Pour sa part, Manfred Nowak, le Rapporteur spécial sur la torture, a déclaré, « ceci est tout à fait contraire aux droits humains internationaux. Il est grand temps que le gouvernement reconnaisse ses torts et cesse d'essayer de justifier l'injustifiable ».

Bent Sørensen, chef consultant médical du Conseil international pour la réhabilitation des victimes de la torture et ancien membre de la Commission des Nations unies contre la torture, a soutenu cette proposition :

« Le doute n'est pas possible : le simulacre de noyade peut, sans réserve, être considéré comme de la torture. Il remplit tous les critères présentés dans la Convention des Nations unies contre la torture, qui définit la notion de torture. Premièrement, lorsque l'eau pénètre dans ses poumons, la victime souffre terriblement sur le plan physique. Ensuite, d'un point de vue psychologique, il est terrorisé en sentant l'approche immédiate de la mort. Il peut même faire une attaque cardiaque à cause de la peur ou à cause des dégâts portés à ses poumons et à son cerveau dû à l'inhalation de l'eau et à la privation d'oxygène. De plus, la noyade telle que pratiquée par la CIA couvre les trois critères additionnels de la définition de la torture évoqués dans la Convention, puisque cette pratique est :

1. infligée intentionnellement,
2. pour un objectif précis
3. par un représentant de l'État — dans ce cas les États-Unis d'Amérique. »

Amnesty International milite afin d'empêcher l'utilisation de la torture dans toutes les guerres ou conflits dans le monde, notamment dans « la guerre contre le terrorisme ». L'organisation condamne cette pratique qui inflige des souffrances insupportables sur le plan physique et mental :

*La torture est un crime qui ne peut être justifié sous aucune circonstance. Les gouvernements doivent traduire en justice ceux ayant autorisé et ayant infligé cette torture. Les gouvernements ont le devoir de protéger leurs populations des attaques dangereuses, toujours est-il que la véritable sécurité ne peut être établie qu'à travers la justice et la promotion des droits humains.*

# ANNEXE 7 : LA TORTURE CONTRE LE TERRORISME

Document à utiliser pour « Comment débattre de la torture avec les plus âgés - Activité I » (page 15)

Arguments favorables	Arguments contre
<p>Le recours à la force lors de l'interrogatoire d'un terroriste suspect – par exemple, le forcer à s'asseoir dans une position douloureuse — n'est pas vraiment une « torture ». Les lois internationales en vigueur doivent changer pour permettre l'utilisation de ces méthodes.</p>	<p>Si les détenus sont soumis à des interrogatoires musclés pour obtenir des informations, certains parleront, et certains non. Parmi ceux qui parleront, beaucoup diront n'importe quoi pour faire cesser leur souffrance. Et les informations fournies seront pour la plupart des mensonges, chose qui n'aidera pas l'avancement de l'interrogatoire pour trouver la vérité.</p>
<p>Les suspects de terrorisme interrogés ont une volonté de fer à défendre leurs causes. Ils pourront même se sacrifier pour elles. Des méthodes sévères sont de rigueur pour traiter avec ce genre de personnes.</p>	<p>La torture provoque de la souffrance, de l'humiliation, de la peur, de la colère et de la haine chez les personnes torturées ainsi que dans leurs communautés. Cette haine est susceptible d'accentuer la menace terroriste.</p>
<p>Parfois, la torture est le seul moyen d'obtenir des informations pour prévenir de futures attaques terroristes; c'est une fin qui justifie le moyen, le « moindre mal ».</p>	<p>Les techniques pratiquées par les gardiens de prison ont tendance à augmenter crescendo : la gifle infructueuse se transforme en passage à tabac et si cela ne marche pas non plus d'autres méthodes de torture lui seront infligées pour augmenter sa douleur... Lorsque les autorités utilisent la violence de façon démesurée, les droits fondamentaux de l'être humain sont totalement bafoués.</p>
<p>Souvent, le temps manque pour interroger et parler avec un suspect : il peut détenir des informations qui sont indispensables pour arrêter une attaque terroriste. La force semble être de mise pour obtenir un résultat efficace.</p>	<p>Si les personnes au pouvoir sont autorisées à traiter les prisonniers de façon cruelle, inhumaine, et dégradante, la violence deviendra institutionnalisée. Elle deviendra ainsi un moyen facile de gérer une situation de crise. Et lorsque cela arrivera, personne ne sera en sécurité.</p>
<p>Des interrogatoires musclés sont souvent hautement surveillés et supervisés par des officiers qui ne permettraient pas un dérapage, et n'autoriseraient ces pratiques que dans des cas extrêmes. Si les interrogatoires musclés sont interdits, il est probable que cela entraînera la création des prisons secrètes où la torture deviendrait courante lors des interrogatoires.</p>	<p>Il arrive que ceux qui doivent commettre des actes de torture sont brutalisés au point qu'ils abusent de leur fonction, et torturent leur victime rien que pour le plaisir et la vengeance. Ce type de violence ne peut jamais rendre justice à qui que ce soit.</p>
<p>Utiliser la force contre des personnes condamnées pour avoir opéré des activités terroristes apportera justice et paix aux familles des victimes.</p>	<p>Le seul moyen de protéger une personne est de la considérer comme être humain ayant tous ses droits fondamentaux. Ces droits, personne, ni gouvernement, ni groupe, ni individu ne devrait pouvoir les lui retirer. Si cette règle est communément respectée, la justice prévaudra.</p>
<p>Avoir recours à la force dissuaderait, éventuellement, ceux qui auraient l'intention de commettre d'autres attentats terroristes.</p>	<p>Les gouvernements ont le devoir de protéger leurs citoyens. Toutefois, ils ne doivent pas chasser la terreur par la terreur : il n'est pas concevable de défendre des principes, tels que les droits de l'homme, par des actes de violence leur portant préjudice et diminuant de leur valeur. Ceci serait contradictoire et hypocrite.</p>

# ANNEXE 8 : IMAGES D'AMNESTY INTERNATIONAL CONTRE LA TORTURE



Campagne Stop torture, AI Austria, 2014  
© Laurent Ziegler



Campagne Stop torture, AI Suisse, 2014  
© Amnesty International

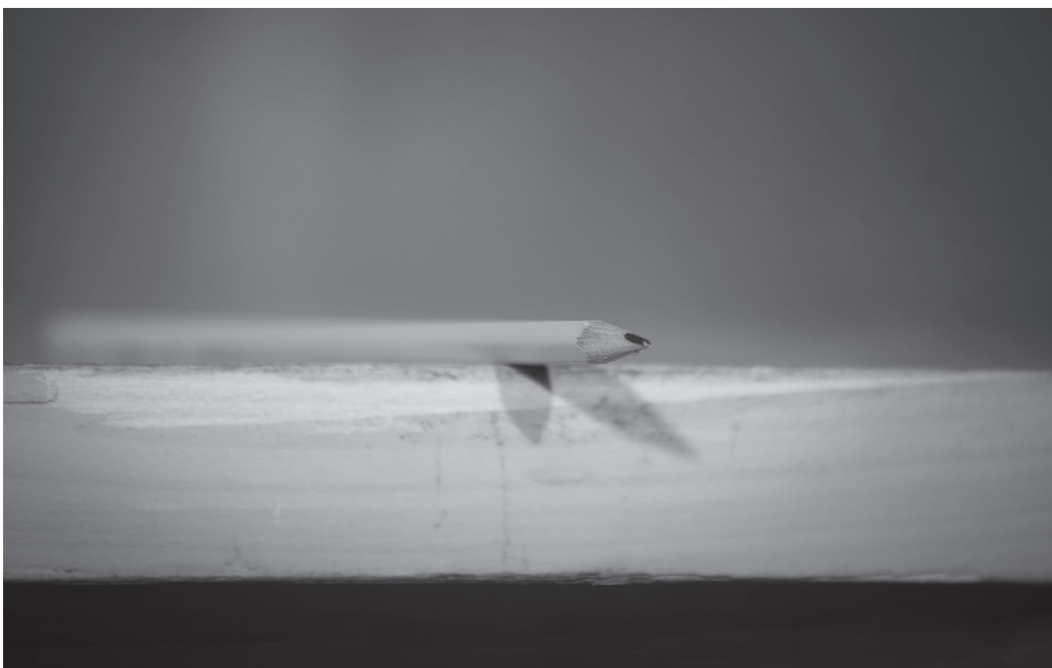


Campagne Stop torture, AI Irlande, 2014  
© Graham Seely



Campagne Stop torture,  
Illustration torture et mauvais  
traitements infligés par la  
police  
Phillipines, 2014  
© Amnesty International

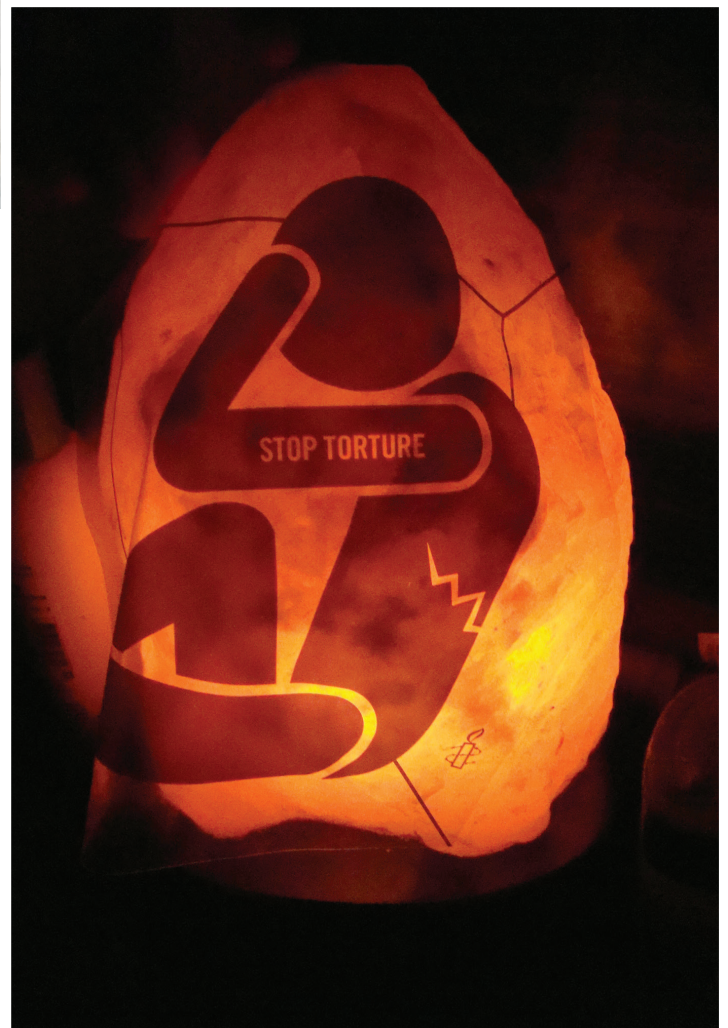
Campagne Stop torture,  
Illustration torture et mauvais  
traitements infligés par la  
police  
Phillipines, 2014  
© Amnesty International



Campagne Stop torture,  
Illustration torture  
et mauvais traitements  
infligés par la police  
Phillipines, 2014  
© Amnesty International



Campagne Stop torture,  
Taiwan, 2014  
© Amnesty International Taiwan



Campagne Stop torture,  
Taiwan, 2014  
© Amnesty International Taiwan



Campagne Stop torture,  
Gambie, 2014  
© Amnesty International



Campagne Stop torture,  
Islande, 2014  
© Amnesty International Iceland



Campagne Stop torture,  
Luxembourg, 2014  
© Amnesty International

# ANNEXE 9 : COMMUNICATION ÉCRITE SUR LA TORTURE

Document à utiliser pour « Comment débattre de la torture avec les plus âgés - Activité II » (page 17)

## Douleur...

« La douleur de la torture est insupportable. Je n'ai jamais cru que je pourrais être encore en vie jusqu'à aujourd'hui. La souffrance par laquelle je suis passé quand j'étais aux mains des policiers était inimaginable. De ma vie, je n'avais jamais été sujet à des traitements aussi inhumains ».

*Moses Akatukgba, Nigeria*

## Soutenir...

« Ce qu'Amnesty International peut faire, c'est me soutenir, de façon que dans tous les pays du monde entier, on sache ce qui se passe au Mexique, ce que font les autorités mexicaines ».

*Claudia Medina, Mexique,*

## Vivre une injustice...

« Vivre une injustice et être privé de sa liberté entraînent de grandes blessures psychologiques et physiques. Mais ce qui est le plus dévastateur d'un point de vue moral, c'est le sentiment d'abandon, d'être oublié, quand des proches et amis abandonnent le combat, pendant qu'une personne est enfermée et sans défense.

Je remercie Dieu que ce n'est pas mon cas.

Mais je vous incite vivement à penser à tous ceux qui sont dans cette situation, victime de la détention arbitraire, et qui sont abandonnés par tous ».

*Ali Aarrass, Maroc et Sahara occidental*

## Dégâts psychologiques...

«La torture fait des dégâts psychologiques épouvantables. Quand on ne s'interroge pas plus que ça, on croit que ce sont juste des mauvais moments, mais, en réalité, la torture laisse des traces pour toute la vie. Il faut prendre en charge les personnes qui l'ont subie, il faut les aider. ».

*Constantin Costa-Gavras, réalisateur*

## Dégâts psychologiques...

Edna vivait au Congo Brazzaville avec sa fille de huit ans, son père et son frère. Quand les milices à la recherche de personnes de son ethnie font irruption dans la maison, ses paroles et ses suppliques ne changent rien. Elle et sa fille sont violées devant le père et le frère. Sa fille est tuée.

Quand elle arrive plusieurs mois plus tard, sur les conseils de la PMI (centre de protection maternelle et infantile), au Centre Primo Levi avec son bébé de 4 mois, Edna ne dort plus. Elle souffre d'hallucinations. Elle confond son nouveau-né avec sa fille morte.

La thérapie lui permettra petit à petit de parler de son intense sentiment de culpabilité. D'instaurer un espace d'écoute, de soutien et de transformation de l'insupportable en pensable.

*<http://www.primolevi.org/qui-sont-nos-patients>*

# ANNEXE 10 : JEU DE RÔLE

Document à utiliser pour « Comment débattre de la torture avec les plus âgés - Activité II » (page 17)

## LE RÉALISTE

**Votre force :** vous êtes bon pour ajouter un contexte à des faits ou des stratégies.

**Votre focus :** vous vous concentrerez sur les faits et les chiffres de la torture afin de créer une vision réaliste des problèmes de la torture.

**Votre tâche :**

- **Facebook :** vous devrez penser aux éléments clés de la torture qui peuvent être utilisés pour remettre en cause les valeurs et les attitudes liées à la torture à travers un message sur Facebook.
- **Twitter :** vous devez découvrir quelles organisations il serait utile de contacter afin de générer un débat sur la torture et gagner en crédibilité notamment sur le fait que la torture est une violation des droits humains.
- **Instagram :** cherchez des photos qui pourraient soutenir des faits de torture afin d'avoir le plus grand impact possible.

## LE REBELLE

**Votre force :** vous êtes bon pour trouver les obstacles potentiels et vous aimez être l'avocat du diable.

**Votre focus :** vous vous concentrerez sur la remise en cause de toute valeur ou attitude qui soutient la torture, à travers le scandale.

**Votre tâche :**

- **Facebook :** trouvez les éléments clés pour choquer et scandaliser : quels textes et quelles images seraient les plus horribles ?
- **Twitter :** vous allez devoir réfléchir à des hashtags (#) qui pourraient avoir le plus d'impact afin de soutenir votre message : la torture est une violation des droits humains.
- **Instagram :** Essayez de trouver et d'identifier les photos qui pourraient choquer le public.

## LE SUPERVISEUR

**Votre force :** vous êtes capable d'avoir une vision d'ensemble et de mettre en perspective de nouvelles idées.

**Votre focus :** vous devez attirer le maximum de personnes en utilisant des arguments pouvant leur montrer les bénéfices de rejoindre la campagne « Stop torture ».

**Votre tâche :**

- **Facebook :** trouvez les meilleurs moyens pour encourager et questionner le public à travers des « like » et des partages d'informations.
- **Twitter :** vous devez trouver des mots-clés et des arguments qui montreraient l'avantage de rejoindre une campagne comme « Stop torture ».
- **Instagram :** vous devez trouver différents moyens pour jouer sur les cordes sensibles afin de faire rejoindre, à travers des images, de nouveaux acteurs pour la campagne « Stop torture ».

## L'ENTHOUSIASTE

**Votre force :** vous êtes positif et vous aimez rallier des personnes nouvelles à votre cause.

**Votre focus :** vous voulez persuader le public que rejoindre la campagne « Stop torture » c'est rejoindre un mouvement global.

**Votre tâche :**

- **Facebook :** pensez à des mots-clés qui permettraient de créer une atmosphère de solidarité et qui permettraient d'attirer un large public.
- **Twitter :** vous cherchez des personnes qui pourraient débattre de la torture.
- **Instagram :** trouvez des portraits de la campagne « Stop torture » afin d'unifier le mouvement à travers ces images.

## L'AVOCAT

**Votre force :** vous êtes bon pour penser à de solides arguments pour votre cause.

**Votre focus :** vous devez convaincre le public qu'en participant à cette campagne « Stop torture », il pourra faire la différence.

**Votre tâche :**

- **Facebook :** vous devez penser à comment donner les outils nécessaires au public pour qu'il puisse participer aux actions de la campagne « Stop torture », grâce à des liens vers des pétitions par exemple.
- **Twitter :** vous devez chercher à savoir comment utiliser les bonnes nouvelles d'Amnesty International pour persuader les gens qu'ils peuvent faire la différence.
- **Instagram :** vous devez penser à plusieurs endroits ou situations à photographier afin de montrer le potentiel succès de la campagne « Stop torture ».

## L'AFFECTUEUX

**Votre force :** vous êtes capable de créer de l'empathie, et vous savez comment toucher les autres.

**Votre focus :** faire appel à l'émotion des gens et examiner comment le public s'identifie aux histoires des victimes.

**Votre tâche :**

- **Facebook :** vous devez trouver les mots et les photos pour soutenir la campagne « Stop torture » de façon à ce que le public comprenne l'histoire des victimes.
- **Twitter :** vous devez trouver des mots-clés qui joueront sur les cordes sensibles et créeront de l'empathie pour les victimes de la torture.
- **Instagram :** pensez à différentes façons d'utiliser des filtres de façon à rendre les photos plus emphatiques.

# ANNEXE 11 : ASTUCES DE BASE POUR UTILISER FACEBOOK, TWITTER ET INSTAGRAM

Document à utiliser pour « Comment débattre de la torture avec les plus âgés - Activité 1 » (page 15)



## Facebook

Même si on peut presque tout partager sur Facebook, les images ont le plus d'impact ;

- Créez une page pour vos groupes et postez régulièrement (un post par jour, sur une page). Vous pouvez partager vos idées, liens, images et vidéos. Il faut partager le plus possible votre page ;
- Posez des questions par rapport au sujet posé afin de questionner vos lecteurs ;
- Créez un hashtag (#) pour l'occasion (ex. : #StopTorture) quand vous postez sur la campagne ;
- Envoyez un message public direct notamment via @ + Nom de la personne, afin d'attirer plus l'attention ;
- Créez un groupe pour les personnes intéressées par le combat contre la torture, et publiez régulièrement des informations dessus, tout en demandant aux autres membres de faire de même.



## Twitter

- Interagissez avec les autres utilisateurs. C'est une façon d'avoir de nouveaux abonnés à votre fil d'actualité ;
- Abonnez-vous au compte de personnes et organisations impliquées dans le combat contre la torture, et retweetez leurs informations ;
- Essayez d'interagir avec des personnalités de façon à ce que votre message soit le plus vu ;
- Utilisez les hashtags (#) pour attirer l'attention et filtrer les messages ;
- N'hésitez pas à rajouter des photos ou des affiches ;
- Utilisez TweetDeck pour programmer la publication de vos tweets.



## Instagram

- Connectez votre compte Instagram avec Twitter et Facebook, afin de bénéficier de nouveaux abonnés et sensibiliser un maximum de personnes. Grâce à cela, vous allez pouvoir directement poster des images sur Facebook, Twitter et Instagram en même temps ;
- Prenez différentes photos, jouez avec les filtres de façon à ce que celles-ci aient plus d'impact
- Utilisez des hashtags (#) afin d'attirer l'attention sur la thématique ;
- N'hésitez pas à poser des questions, interpeller lorsque vous postez des images ;
- Vous pouvez commencer votre campagne de sensibilisation en utilisant les images de personnes qui ont repris le même hashtag (#). Vous pouvez les contacter pour leur demander des conseils sur la façon de commencer une campagne de sensibilisation et de mobilisation contre la torture.

# ANNEXE 12 : QUI SONT LES VICTIMES DE LA TORTURE

Document à utiliser pour « Comment débattre de la torture avec des adolescents - Activité II » (page 10)

UN MEMBRE D'UN PARTI D'OPPOSITION	UN HOMME SUSPECTÉ DE TERRORISME	UN JUGE	UN MÉCANICIEN
UN PROFESSEUR D'UNIVERSITÉ	UN SANS-ABRI	UN PROFESSEUR	UN GÉNÉRAL
UN ADOLESCENT	UN SANS-PAPIER	UN ÉTUDIANT	UN ACTIVISTE DES DROITS HUMAINS
UN MEMBRE D'UNE MINORITÉ ETHNIQUE	UN SOLDAT	UN ENFANT DES RUES	UNE PRINCESSE
UN HOMME D'AFFAIRES	UN MINISTRE	UNE NONNE	UN SUSPECT DE VOL

# QUIZZ

*Cette activité peut se pratiquer avec un groupe constitué (éducation scolaire ou non-formelle), elle peut servir d'introduction à certaines des activités proposées plus bas, mais aussi d'évaluation éventuelle.*

*Lors d'une animation informelle, on peut se servir de ces questions (toutes ou quelques-unes) pour susciter l'intérêt des passants sur un stand... Chacun peut donc s'approprier ces questions et leurs réponses et les adapter à l'usage qu'il envisage et au public concerné.*

## **1. On emploie le mot torture lorsque ?**

1. Il s'agit d'une douleur ou de souffrances aiguës, physiques ou mentales ;
2. Elle est pratiquée par un bourreau représentant une autorité officielle (policier, militaire, gardien de prison, etc.) ;
3. Le tortionnaire agit dans l'intention d'obtenir de la victime des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte, de faire pression sur elle, de l'humilier ou pour tout autre motif fondé sur une discrimination.

## **2. La torture correspond-elle uniquement à des blessures corporelles ?**

1. Oui.
2. Non.

## **3. Un État est-il responsable des actes de torture commis dans son pays ?**

1. Non, il n'est pas au courant des actes de tous ses fonctionnaires.
2. Oui, il en est le commanditaire : il autorise et justifie sa pratique.
3. L'État peut directement ou indirectement être impliqué, notamment par son absence de réaction.

## **4. Environ 200 pays sont représentés aux Nations unies. Dans combien d'entre eux la torture est-elle couramment pratiquée ?**

1. Une dizaine.
2. Une vingtaine.
3. Une cinquantaine.
4. Plus d'une centaine.

## **5. Parmi les pays européens cités ci-dessous, quel est le seul à ne pas avoir utilisé la torture depuis les cinquante dernières années ?**

1. La Norvège.
2. La France.
3. L'Angleterre.
4. L'Espagne.

## **6. Majoritairement, qui sont les personnes qui torturent ?**

1. Des psychopathes et des sadiques recrutés par les gouvernements.
2. Des militaires ou des policiers qui obéissent aux ordres.
3. Des civils pris au hasard.

## **7. Pourquoi a-t-on recours à la torture ?**

1. Pour sauver des vies innocentes.
2. Pour rétablir la loi et l'ordre.
3. Pour venger des compatriotes morts ou torturés.
4. Pour protéger la sécurité nationale.

**8. Parmi les personnes citées ci-dessous, qui pourraient être victimes de torture ou de mauvais traitements ?**

1. Moses, un Nigérian de 16 ans, est accusé d'avoir volé trois téléphones portables.
2. Dianna, une nonne américaine en mission au Guatemala dans le but d'apprendre à lire aux enfants.
3. Luis Adrián, étudiant mexicain, est accusé de racketter des commerçants.
4. Norah est membre d'un groupe de défense des gays et des lesbiennes en Ouganda.

**9. Dans quelles situations la torture est-elle efficace ?**

1. Dans toutes les situations.
2. Ça dépend des situations.
3. Jamais.

**10. Que signifie prévenir la torture ?**

1. Renforcer des lois interdisant dans tous les cas les recours à la torture.
2. Favoriser les visites-surprises des lieux de détention.
3. Juger et condamner les bourreaux et ceux qui la commandent.
4. Refuser la prise en compte d'aveux sous la torture.

**11. Entre 2002 et décembre 2008, combien de personnes ont été arrêtées et sont passées par le centre de détention américain Guantanamo ?**

1. 141
2. 1503
3. 779
4. 848

**12. Combien de prisonniers de Guantanamo ont-ils été condamnés pour des actes de terrorisme par une commission militaire ?**

1. 1 %
2. 20 %
3. 50 %
4. 85 %

**13. La France a-t-elle déjà été condamnée pour des actes de torture ou de mauvais traitements ?**

1. Oui
2. Non

**14. Ces trois dirigeants politiques ont été responsables de nombreux actes de torture. Lequel/lesquels a/ont été poursuivi(s) sur le fondement de la Convention contre la torture ?**

1. Augusto Pinochet (Chili).
2. Georges W. Bush (États-Unis).
3. Pol Pot (Cambodge).

**15. Quels textes protègent les citoyens de la torture ?**

1. La Convention contre la torture.
2. La Déclaration universelle des droits de l'homme.
3. Le Pacte relatif aux droits civils et politiques.

**16. En 2014, combien de pays sont-ils des « États parties » de la Convention contre la torture et les traitements cruels, inhumains ou dégradants ?**

1. 84
2. 117
3. 156

## Réponses du quizz

---

1. Réponses : 1, 2 et 3
2. Réponse : 2
3. Réponse : 3
4. Réponse : 4
5. Réponse : 1
6. Réponse : 2
7. Réponses : 2, 3 et 4
8. Réponses : 1, 2, 3 et 4
9. Réponse : 3
10. Réponses : 1, 2, 3 et 4
11. Réponse : 2
12. Réponse : 1
13. Réponse : 1
14. Réponse : 1
15. Réponses : 1, 2 et 3
16. Réponse : 3





## Contacts

---

### **Odile de Courcy**

Éducation aux droits humains - Pôle Vie militante

Tél : 01 53 38 65 14 (sauf mercredi)

odecourcy@amnesty.fr

### **Commission éducation aux droits humains**

comedh@amnesty.fr

### **Commission santé - Stop Torture**

comsante@amnesty.fr

### **Amnesty International Belgique**

<http://www.amnesty.be/>

[www.amnesty.be/jeunes](http://www.amnesty.be/jeunes)

[jeunes@aibf.be](mailto:jeunes@aibf.be)

### **Amnesty International**

76, boulevard de la Villette - 75940 Paris cedex 19

<http://www.amnesty.fr/>

### **Campagne « Torture »**

Vous pouvez obtenir plus d'informations sur le site internet d'AIF :

<http://www.amnesty.fr/Nos-campagnes/Stop-Torture/Presentation>

**Contact local :**